

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

291

DT2

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme Anne-Marie Parent, présidente**
 M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DRUMMONDVILLE
(SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 mai – 13 h 30
Centre Communautaire de loisirs Claude-Nault
480, rue Lessard
Saint-Nicéphore

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 24 MAI 2012.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme BERTHE TESSIER	4
Mme HUGUETTE MANSEAU.....	9
Mme HUGUETTE LEMIRE	22
M. DOMINIQUE CÔTÉ	27
M. ÉRIC PERREAULT	37
Mme ANDRÉANNE BLAIS.....	44
M. KAREL MÉNARD.....	55
M. JEAN-BENJAMIN MILOT.....	68
M. JEAN-GUY FORCIER	86
M. GÉRARD FRÉCHETTE	92

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

Bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville, secteur Saint-Nicéphore*. Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, Madame la présidente, dans un premier temps, verbalement, nous désirons répondre à une question qui nous a été adressée hier et dont nous n'avons pas la réponse, c'est-à-dire les arrondissements de la ville de Montréal desservis par le lieu d'enfouissement. Alors, ces arrondissements sont Côte-Saint-Luc, Ville Mont-Royal, Anjou, Dorval et Saint-Léonard.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce sont les villes et municipalités que vous avez comme clientes, qui sont sur l'île de Montréal?

M. MARTIN DUSSAULT :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. MARTIN DUSSAULT :

Et j'aimerais également vous dire que nous allons déposer, ce soir, la présentation que nous avons faite hier, question de logistique, nous n'avons pas pu produire les documents, ça sera déposé à la commission dès ce soir et, d'autre part, monsieur Légaré avait un complément d'information à apporter à la suite d'une question qui avait été adressée hier.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Légaré?

M. PIERRE LÉGARÉ :

45 Oui, Madame la présidente. Alors, hier, on nous a posé la question à savoir si dans les milieux de compensation, les bandes riveraines étaient comptées ou non, j'ai donné une réponse que je vais clarifier, mais la réponse se trouve dans le *Rapport d'inventaire floristique complémentaire*, le document PR-5.1, à l'annexe 3 b. Il y a un tableau qui détaille bien comme il faut comment c'est présenté, mais grosso modo, la zone de conservation, donc, comprend 6,44
50 hectares de milieu humide dont 2,15 hectares de bande riveraine et 29,01 hectares de milieu boisé qui exclut les bandes riveraines. Donc, au total, en excluant les bandes riveraines, on aurait 35,45 hectares qui seraient voués en zone de conservation. Zone de conservation qui est localisée dans une partie qui est adjacente ou près de la rivière Saint-François. Donc, toute la partie qui est près de la rivière Saint-François est en zone, vouée en zone de conservation.

55 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents qui ont été déposés? Oui? La CMM?

60 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Oui, j'ai omis de mentionner hier que les documents qui avaient été demandés sur les récents bilans et les endroits où sont acheminées les matières à éliminer du territoire de la Communauté, j'ai déposé l'information dans les documents, hier, au secrétariat.

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie. Oui, la Ville de Drummondville?

70 **M. CLAUDE PROULX :**

Oui, bonjour! Alors, de mon côté, on a parlé, hier, du Décret de regroupement, plus spécifiquement de l'article 45, alors j'ai cru peut-être intéressant pour la commission de déposer l'entièreté du décret, de même qu'un amendement qui a été apporté au décret par la suite. Donc,
75 le Décret 626-2004, le décret d'origine pour le regroupement et le Décret 100-2005, pour celui qui a modifié le premier décret. Alors, vous en avez l'entièreté de la copie, bien qu'il ne soit que l'article 45 qui porte sur la question du lieu d'enfouissement technique.

J'ai également déposé, on a parlé hier d'une opinion juridique à un certain moment, je vous
80 avais annoncé que je demanderais le processus pour faire déclarer ce document-là confidentiel, j'ai renoncé à cette solution-là, et j'ai déposé tout simplement l'opinion que vous avez en main.

Cependant, on m'a appris d'entrée de jeux, en arrivant ici, qu'il y avait eu une petite problématique de photocopie et que les pages paires ou impaires qui ont été photocopiées, je vais régler ça dans le courant de l'après-midi et déposer l'entièreté du document ce soir.

85

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Oui, la MRC?

90

M. LUCIEN LAMPRON :

Il y avait de l'information qui avait été demandée concernant les terrains vacants qui pouvaient être construits à proximité. Mon adjoint Jean-Philippe est prêt à déposer cette information-là. Est-ce que c'est verbal, Jean-Philippe?

95

M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :

Non, c'est cartographique.

100

M. LUCIEN LAMPRON :

Ah, O.K. À ce moment-là, on pourrait vous déposer la carte montrant les terrains qui seraient difficiles à construire.

105

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

110

M. JEAN MBAGARA :

Oui, on devait déposer justement l'information concernant la qualité des eaux de la rivière Saint-François, c'est une information qui se trouve sur le site du ministère, mon collègue de la Direction régionale pourra déposer le lien informatique, justement, à l'arrière, à madame Poliquin.

115

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, je vous remercie. La Direction de la santé publique?

120

Mme KARINE MARTEL :

125 Oui. Alors, il y avait une question, hier – je ne sais pas si c'est le bon moment pour y répondre –, concernant, d'un point de vue santé, si la distance séparatrice de 200 mètres était une distance acceptable? Donc, j'ai consulté des collègues dans d'autres Directions de santé publique puis à l'Institut national de santé publique, et il n'y a pas de recommandation santé comme telle à propos d'une distance séparatrice d'un lieu d'enfouissement.

130 Par contre, ce qu'on peut quand même mentionner, c'est que c'est une distance qui nous semble quand même relativement faible pour éviter les nuisances, donc les odeurs, le bruit, les impacts psychosociaux, c'est quand même une distance qui nous apparaît relativement faible, mais au niveau toxicologique, il n'y a pas de distance, dans la littérature, qui apparaît meilleure qu'une autre.

LA PRÉSIDENTE :

140 Merci beaucoup. Alors, c'est complet? Le registre est présentement ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission d'enquête, qui est à la table à l'arrière. Et avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique.

145 D'abord, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

150 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

155 J'ai une liste de personnes qui se sont inscrites hier soir pour venir poser des questions, alors, je vais les prendre dans l'ordre où elles se sont inscrites hier et si vous êtes dans la salle, vous venez à l'avant. Si vous n'êtes pas là, je reprendrai la liste, par la suite, lorsqu'on aura évacué tous les noms que nous avons présentement.

160 Alors, j'appelle maintenant à l'avant madame Berthe Tessier. Bonsoir, Madame Tessier.

Mme BERTHE TESSIER :

165 Bonsoir! Une première question. Hier soir, en début de soirée, on a exprimé le fait que la période de consultation aux audiences a été écourtée. Elle aurait dû normalement commencer, je crois, vers le 1^{er} juin. J'aimerais savoir quelles sont les raisons que le ministre a pu avoir pour écourter cette période de consultation?

LA PRÉSIDENTE :

170 En fait, ce dont vous parlez, c'est la période d'information pour laquelle il y a eu une session d'information qui a eu lieu, il y a quelques semaines. Le ministre a donné un mandat au BAPE. Le mandat du BAPE, pour nous, nous ne contrôlons pas ça. À partir du moment où il nous donne le mandat, il nous donne la date du début du mandat, laquelle date a été fixée au 22 mai. Alors, nous, nous commençons notre mandat en date du 22 mai et nous avons quatre mois pour réaliser notre mandat.

175
180 Généralement, on procède avec la première audience dès que possible pour donner le plus de temps et, étant donné que le premier soir – c'était congé lundi –, le premier soir de notre mandat était le soir d'une séance du Conseil de Drummondville. Donc, pour respecter le choix des citoyens d'assister à leur réunion de Conseil, nous avons placé la première séance hier soir.

185 Alors, du côté du BAPE, c'est ce que je peux vous répondre. Par contre, je vais aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour voir si eux, ils auraient une explication qui pourrait répondre autrement à votre question. Monsieur Mbaraga?

M. JEAN MBARAGA :

190 Oui, Madame la présidente. En fait, la réponse est simple, c'est parce que n'eut été justement de ce raccourcissement de quelques jours, les séances justement d'audience publique auraient pu coïncider ou tomber dans la période des vacances. Or, compte tenu justement que le projet du promoteur, quand même ça faisait plus d'une année qu'il était dans la procédure, on s'est entendu avec le BAPE, justement. Et ça, c'est une raison valable pour pouvoir justement raccourcir de quelques jours le délai de consultation et d'information du public.

195 Mais toute la période qui reste, la période d'audience publique, c'est la période pour aller chercher l'information. Donc, on ne prive pas les citoyens d'aller chercher l'information, parce que pendant la période d'audience publique, on est toujours à la recherche d'informations jusqu'à ce que le gouvernement puisse décider.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

205 **Mme BERTHE TESSIER :**

Une deuxième question : j'aimerais savoir quel est le coût de l'enfouissement au Québec?

LA PRÉSIDENTE :

210 Le coût de l'enfouissement pour la totalité du Québec?

Mme BERTHE TESSIER :

215 J'imagine que, bon, c'est certain qu'il n'y a pas un coût unique, ça doit varier entre telle somme et telle somme. Cette question, c'est parce qu'on a, la Ville de Drummondville a fait un communiqué, un encadrement à l'exploitation, à la demande d'agrandissement, et il est fait mention qu'on a un tarif préférentiel à 37,50 \$ et que si jamais l'agrandissement ne se faisait pas, eh bien, ce serait majoré, enfin les coûts pourraient atteindre 100 \$ la tonne. Et, bon, c'est très vague, peut-être qu'on pourrait demander à la Ville s'ils ont inclus dans ce 100 \$, le transport, par exemple. Qu'est-ce qui justifie ce 100 \$ tout à fait, mon Dieu, un peu de projection à laquelle on ne sait pas à quoi ça tient?

LA PRÉSIDENTE :

225 Monsieur Proulx?

M. CLAUDE PROULX :

230 Alors, c'est fort simple. Ce qu'on a voulu illustrer par cette somme-là, ces montants-là dont on parle ici, c'est tout simplement que dans le document dont on a parlé hier, les *Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et énergétique à Drummondville*, on a voulu imposer à Waste, une tarification privilégiée qui est de l'ordre de 37,50 \$ la tonne pour la durée de l'entente. Il y a de l'IPC qui va s'y ajouter, à un moment donné, mais la base c'est 37,50 \$ la tonne, prix qui est inférieur à ce qui se paye dans d'autres sites d'enfouissement. On a vérifié, je n'ai pas les chiffres avec moi aujourd'hui, je peux les apporter probablement à notre prochaine rencontre, ce soir, si c'est possible, ou à la prochaine occasion, c'est des comparables qu'on a faits avec d'autres lieux d'enfouissement, où les coûts sont supérieurs à 37,50 \$ la tonne.

240 De un, il y a ça, puis également, le fait de transporter, parce que si présentement nos camions d'ordures, qui font la collecte des ordures, se rendent au site et les déposent là, s'il faut aller à Sainte-Sophie, il faut comprendre qu'il y a un transbordement, une opération de transbordement qu'il faut ajouter à ça, il faut la payer cette opération-là. Donc, le transport des ordures vers une autre municipalité a un coût, c'est là qu'on arrive avec...

245 **Mme BERTHE TESSIER :**

Le 100 \$?

250 **M. CLAUDE PROULX :**

Un exemple, c'est ça. Ce n'est pas scientifique plus que ça, c'est tout simplement pour donner une illustration de ce que ça pourrait avoir comme impact, le déplacement de notre lieu de disposition des ordures.

255 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a un avis sur le coût moyen au Québec?

260 **M. CLAUDE TRUDEL :**

265 Ce que je peux mentionner, c'est que c'est sûr que le ministère ne tient pas nécessairement un inventaire exhaustif des coûts à l'enfouissement. C'est sûr qu'il y a une exigence, au niveau de la loi, qui exige l'exploitant à publier son tarif et à l'indiquer sur une pancarte à l'entrée du lieu, sauf qu'à un moment donné, aussi, il y a des négociations qui se font aussi à l'interne au niveau des contrats. Il y a un tarif affiché, pour les gens, mettons, qui arrivent avec... qui ne sont pas clients, nécessairement, du lieu d'enfouissement avec un contrat, c'est ce tarif-là qui peut être chargé à ce moment-là. C'est un tarif maximum, autrement dit, qui est affiché.

270 Par contre, il y a tout un, au Québec, je l'ai dit un petit peu hier, il y a quand même pas loin de 40 lieux d'enfouissement technique, il y en a de très petits à des très gros, donc il y a une énorme variation au niveau du coût de l'enfouissement. Là, je ne parle pas du coût de transbordement, du coût de transport, mais à ma connaissance, les coûts d'enfouissement, ça varie facilement entre 40 \$ et jusqu'à 130 \$ la tonne, n'incluant pas le coût de transport ni de transbordement, là.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

280 Merci. Ça va, Madame Tessier?

Mme BERTHE TESSIER :

285 Non. Il faudrait peut-être demander à monsieur Proulx si le 37 \$ comprenait, il m'a semblé qu'on n'évaluait pas deux choses pareilles; un 37 \$ d'enfouissement, un 100 \$ qui comprend toutes sortes de choses. Mais nous avons aussi des frais de transport à Drummondville. Alors, c'est comme s'il aurait fallu faire 37 \$ plus le transport et d'un autre côté... Vous me comprenez? Ça ne répond pas tout à fait à ma question.

LA PRÉSIDENTE :

290 Est-ce que vous pouvez clarifier, Monsieur Proulx?

M. CLAUDE PROULX :

295 Avec grand plaisir. Écoutez, il n'y a pas, à proprement parler, de frais de transport au sens où il n'y a aucun transbordement des matières résiduelles sur notre territoire. Il y a une collecte, on paye pour la collecte, puis dans ce contrat de collecte là, dans notre appel d'offres, dans notre devis, les camions doivent collecter les ordures puis aller les disposer dans un certain périmètre du centre de la ville. C'est comme ça. Et puis dans ce périmètre-là, on retrouve soit le site de Waste ou encore, si une entreprise voulait le faire, un site de transbordement.

300 Alors, nous, c'est le même prix. C'est la collecte. C'est le prix pour la collecte, qu'on appelle. S'il y a un transbordement à faire, c'est ce prix-là qu'il faut s'ajouter pour aller à Saint-Étienne-des-Grès ou ailleurs. C'est le transport entre Drummondville et le site d'enfouissement, ailleurs qu'à Drummondville. Donc nous, étant donné que le site est sur notre territoire, on n'a pas cette portion-là des frais. Alors, c'est pour ça que ce n'est pas comparable de dire, de regarder juste le coût d'enfouissement et le coût de collecte. S'il y a un coût de transport entre les deux, il faut le considérer aussi.

Mme BERTHE TESSIER :

310 Oui, oui, tout à fait.

M. CLAUDE PROULX :

315 Quelqu'un devra le payer un jour, si jamais on devait aller là.

Mme BERTHE TESSIER :

320 Ce que je comprends bien, on met sur le mot « collecte », ce qui pourrait être le transport qu'on a ici, bon. Ça va, Madame, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'appelle maintenant madame Huguette Manseau. Bonjour!

325

MME HUGUETTE MANSEAU :

Bonjour! Ma question porte sur les propos de monsieur Brien, hier. Il nous disait que les employés du site s'assurent que les matières enfouies sont conformes. Que font les employés s'ils constatent que les matières ne sont pas conformes?

330

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous voulez dire conforme, vous voulez dire s'il ya des matières radioactives, et cetera?

335

MME HUGUETTE MANSEAU :

Je sais qu'à l'entrée, ils peuvent les détecter, mais une fois que les camions ont déversé leurs matières, les employés qui s'occupent de l'enfouissement peuvent découvrir, peut-être, des matières qui sont non conformes? Alors, est-ce qu'ils sont tenus d'en faire rapport? Qu'est-ce qu'ils font avec ça? Ce qu'ils constatent?

340

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Brien?

345

M. DANIEL BRIEN :

Oui, Madame la présidente. Il y a des directives très, très claires auprès de nos employés, principalement ceux qui ont la charge de pousser les déchets. Vous avez vu ce matin les opérations, les camions arrivent sur le site, déchargent leur chargement, il y a un bulldozer qui va pousser ces déchets-là et, ensuite de ça, un autre équipement, un compacteur, qui compacte les déchets. Ces gens-là ont l'autorité d'arrêter les opérations sur le champ, aussitôt qu'ils constatent qu'un déchet n'est pas conforme.

350

355

Je vais vous donner un exemple simple : c'est interdit d'enfouir des pneus au Québec, maintenant, ça fait que lorsque qu'ils constatent qu'il y a un pneu, ils ont des radios, ils arrêtent les opérations parce qu'il y a des procédures de sécurité aussi, on ne veut pas que les gens marchent sur le front de déchets au travers des opérations des machineries lourdes, ça fait qu'ils communiquent entre eux autres. Toutes les machineries du front de déchet cessent leurs

360

opérations, et là, on va retirer, dans cet exemple-là, les pneus, et c'est remis dans un conteneur et ensuite de ça, envoyé à un récupérateur de pneus.

365 S'il y avait d'autres déchets, par exemple, on n'a pas le droit de recevoir des déchets liquides. S'ils apercevaient un contenant qui peut avoir du liquide dedans, c'est la même procédure, on arrête les opérations. Ces gens-là ont l'autorité d'arrêter à tout moment les opérations, lorsqu'ils constatent une anomalie des déchets qu'ils reçoivent.

370 **MME HUGUETTE MANSEAU :**

Malgré les retards que tout ça peut entraîner? Les employés respectent vos demandes?

375 **M. DANIEL BRIEN :**

Oui, absolument, Madame. La compagnie et moi-même et mes gens sur le site, on est très stricts là-dessus, on veut vraiment s'assurer que les déchets qu'on reçoit sont conformes et qu'on a le droit de les accepter, et jamais la compagnie ne va blâmer aucun employé d'arrêter les opérations pour une conformité environnementale.

380 **MME HUGUETTE MANSEAU :**

C'est bien.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Outre la radioactivité et le poids, est-ce qu'il y a d'autres critères qui sont vérifiés à la barrière, à l'entrée?

390 **M. DANIEL BRIEN :**

395 À la barrière, bien, quand il y a des chargements, par exemple, si on peut avoir des chargements qu'on qualifie de spéciaux, si vous me permettez, par exemple, un exemple concret : au Québec, on a le droit d'éliminer des résidus d'amiante lorsqu'il y a de la déconstruction. Il y a des procédures à suivre, nos employés sont formés aussi pour ça, ce matériel-là nous arrive en sac. Lorsque le chargement arrive sur le site, on le sait d'avance, il y a un manifeste de transport qui est envoyé aux gens de la balance, le directeur du site est au courant aussi que ce chargement-là arrive, la personne de la balance, à ce moment-là, communique directement aux opérateurs du site. On va faire une tranchée à l'intérieur des déchets, on va décharger le contenu de ce camion-là dans la tranchée, c'est enfoui
400 immédiatement.

405 Ça fait qu'il y a différentes procédures comme ça, pour les différents types de déchets, et nos employés sont formés annuellement, voire même de façon plus fréquente, à la réception de ça.

LA PRÉSIDENTE :

410 Est-ce qu'il arrive souvent qu'il y a des chargements qui sont refusés?

M. DANIEL BRIEN :

415 De mémoire, dans une année, ça n'arrive pas si fréquemment que ça, dans le sens qu'on veut s'assurer à l'avance que les chargements sont conformes. On a d'ailleurs une personne, au Québec, qui s'occupe juste de ça. Il y a certains déchets qui exigent des analyses avant d'arriver sur le site, donc on a une personne qui est dédiée, qui s'assure qu'on reçoit les analyses qu'on a besoin. On regarde ces analyses-là pour être sûr que c'est conforme à la réglementation et, une fois que ça passe les critères d'acceptation, là, on dit : oui, on peut accepter et on donne l'autorisation au voyage.

420 On fait aussi des inspections aléatoires sur le site et on va isoler un camion, on va le faire décharger, et là, on va faire un balayage plus approfondi d'un chargement. Et, occasionnellement, oui, ça arrive que des chargements soient refusés, s'il y avait des matières qui ne sont pas acceptables.

425 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

430 J'aurais juste une question, c'est un peu pour le futur, si jamais le projet était accepté, quelle serait votre attitude pour les matières organiques, par exemple? Quand on va interdire d'enfouir les matières organiques à l'horizon 2020, dans la politique, quelles vont être les consignes données à vos opérateurs lorsqu'il y aura des matières organiques qui pourraient être déchargées sur le site? C'est une bonne question?

435 **M. DANIEL BRIEN :**

440 C'est une très, très bonne question parce que ça va représenter quand même un défi. Parce qu'actuellement, les matières organiques qu'on reçoit sont généralement rarement ségréguées, c'est-à-dire que ça ne sera pas un chargement comme tel de matières organiques, ça va être mélangé au travers des autres déchets. Si c'est le cas, ça devient très difficile de gérer ça.

Évidemment, si c'est un voyage de matières organiques ségréguées, on va le refuser carrément, ça va être très simple. Ça va être refusé à l'origine. Mais si cette matière organique là

445 est mélangée, contaminée au travers d'autres déchets, il va falloir voir. Aujourd'hui, je ne pourrais pas vous répondre précisément comment tout ça va être orchestré, la réglementation va être rédigée de quelle façon, dans ce sens-là, c'est difficile à prévoir. Chose certaine, ce qu'on veut s'assurer, c'est que nos opérations sont conformes. Comme je vous donnais l'exemple tantôt pour les pneus, la consigne est très claire de nos opérateurs : aussitôt qu'il y a un pneu, ils arrêtent les opérations, on retire ça du chargement. Pour les matières organiques mélangées aux autres déchets, bien là, ça va être difficile à identifier entre de la poussière, du brin de scie, de la matière organique mélangées au travers des déchets. Mais chose certaine, un voyage de matières organiques – des feuilles, du gazon – qui a été vraiment ségrégué, ça va être refusé.

455 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Même le bois? Le bois en 2015, le papier, le carton? Je ne vous vois pas arrêter les opérations pour aller chercher une boîte de pizza qui a été jetée dans un sac vert.

460 **M. DANIEL BRIEN :**

Mais ça pose, au niveau des opérations, ça ne pose pas de problème, dans le sens que nos gens sont formés, il y a une procédure stricte : on arrête les opérations. Aussitôt qu'ils ont un doute sur quelque chose, ils communiquent entre eux, ils appellent le directeur du site comme tel, des opérations, on arrête ça. Jusqu'à quel niveau on va devoir pousser ce tri-là? Bien là, on verra avec la réglementation qu'on aura là.

465 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K., merci.

470 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une deuxième question, Madame Manseau?

475 **MME HUGUETTE MANSEAU :**

Oui.

480 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

MME HUGUETTE MANSEAU :

485 C'est concernant la durée des membranes. J'ai lu qu'elles avaient une durée de 200 ans, je crois, comment peut-on en être sûr?

LA PRÉSIDENTE :

490 Oui?

M. MARTIN DUSSAULT :

495 Alors, Madame la présidente, pour répondre à cette question, je vais inviter, si vous le permettez, un spécialiste qui a conçu plusieurs lieux d'enfouissement au Québec. Il est ingénieur de formation, il s'agit de monsieur André Simard de la firme Genivar, qui va tenter, dans quelques minutes, de vous parler de la durabilité et de l'efficacité des membranes, si vous le permettez. C'est une courte présentation sur la durée de vie des membranes.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

505 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Alors, bonjour, Madame la présidente. Alors, effectivement, c'est une question qui est posée souvent. Depuis qu'on installe les géomembranes dans les lieux d'enfouissement, depuis les années 70, c'est peut-être une des questions qui a été le plus souvent posée. Et il y a eu plusieurs études qui ont permis de documenter le processus de vieillissement des géomembranes.

510
515 Essentiellement, on ajoute des antioxydants. Les membranes se dégradent par l'oxydation, un peu comme l'acier ou d'autres produits qui vont se dégrader par oxydation. Donc, on ajoute les antioxydants parce qu'il y a des radicaux libres qui se forment en présence d'oxygène. C'est un peu les mêmes termes qu'on utilise dans notre corps, radicaux libres, antioxydants. Donc, ces antioxydants se compriment avec les radicaux libres pour retarder le processus de dégradation.

520 Donc, c'est un processus qui est assez bien connu. Si vous regardez au tableau, ça se fait en trois processus. Une première phase où c'est la réduction ou la dégradation des antioxydants; donc la membrane, pendant cette période-là, reste relativement stable. Il n'y a pas aucune dégradation de propriété. Il y a une deuxième phase où il n'y a plus d'antioxydant. C'est à dire l'antioxydant est totalement consommé, donc il y formation de radicaux libres, mais il n'y a pas d'atteinte au niveau des propriétés de la géomembrane. Il n'y a pas de détérioration d'observée.

525 Et par la suite, lorsque toujours en présence d'oxygène, il y a une accélération de la dégradation. Ça commence lentement, il y a une période d'accélération, et ensuite on a une période où il y a une certaine stabilisation de ce processus-là.

530 Donc, il y a deux facteurs qui sont importants, c'est d'abord la température, forcément la température accélère les processus chimiques et, deuxièmement, la présence d'oxygène. Et ce que vous voyez, c'est schématique, mais ça vous montre un peu le processus de dégradation de ces géomembranes-là. Donc, plus la température est élevée, vous voyez ici la température à 85 degrés, ça va être plus rapide qu'une température à 75, 65, 55, et cetera. Donc, ce processus-là est très bien documenté, très bien connu, et il y a plusieurs études qui ont été faites là-dessus.

535 Donc, il y a une étude – et d'ailleurs, ces études-là sont mises à jour régulièrement –, il y a une étude importante qui est toujours en cours depuis 1991, par le *Geosynthetic Research Institute*, qui est rattaché à l'Université de Drexel, qui est probablement le laboratoire le plus connu dans ce domaine-là au niveau mondial. Et on définit la dégradation de la durée de vie d'une membrane comme étant la période où elle atteint la moitié de ses propriétés physiques. Ça ne veut pas dire que la membrane disparaît, parce qu'en vieillissant, les membranes, lorsque les liens de polymère se dégradent, elle vient plus raide, donc, mais moins flexible. Donc, on définit la durée de vie comme le moment où elle atteint la moitié de ses propriétés, à 50 %. Mais ça ne veut pas dire que la membrane n'est plus bonne, ça veut dire qu'on a un facteur de sécurité plus faible.

545 Et les résultats de ces études-là, la plus récente a été publiée l'année passée en 2011, et c'est pas mal consistant. En fonction de la température, on va avoir des demi-vies, c'est-à-dire le moment où on atteint la moitié des propriétés : à 20 degrés, de l'ordre de 450 ans; 25 degrés, 265, et cetera. Et pour atteindre jusqu'à 69 années, si on a une température de 40. Donc, évidemment la question se pose : c'est quoi la température qu'on a dans nos sites d'enfouissement?

555 Évidemment, il y a eu beaucoup d'études là-dessus aussi, il y a des senseurs qui sont mis à l'intérieur des lieux d'enfouissement, surtout sur la membrane, parce que c'est la partie qui nous préoccupe, et on va avoir des températures de l'ordre de 20 à 30 degrés pendant la vie active du site, c'est-à-dire pendant le processus de biodégradation, parce que c'est là qu'on a une élévation de la température. Donc, pendant une période de 10-15 ans, on va avoir une température de l'ordre de 20 à 30 degrés, et par la suite, on va avoir une diminution de la température et on va être toujours dans la partie où les antioxydants protègent la membrane.

560 Donc, il y a un ralentissement du processus – on va revenir sur notre courbe qu'on a vue tantôt –, donc ça nous permet de prédire des durées de vie quand même très intéressantes. Puis il faut comprendre que ces essais-là sont faits en présence d'oxygène. C'est vraiment l'oxygène

565 qui est l'instigateur, si on veut, de ce processus de dégradation là ou de diminution des propriétés.

570 Donc, dans les sites d'enfouissement, on est sous les déchets, on est dans le fond, peut-être avec 20-30 mètres de déchets au-dessus, on n'est pas dans une situation d'oxygène. Il y a peu de présence d'oxygène, donc c'est une façon... c'est conservateur en termes d'estimation.

575 Et il faut comprendre que les matières résiduelles, bien, au fur et à mesure que la dégradation se fait, elles deviennent de moins en moins nocives. Donc, les membranes, leur durée de vie, ou leur demi-durée de vie, est de beaucoup supérieure à la période pendant laquelle les matières résiduelles peuvent représenter un risque.

580 Il y a un deuxième volet aussi qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'on a triple membrane lorsqu'on fait un site d'enfouissement. On a une première géomembrane, je ne sais pas si vous avez vu une cellule en construction, donc il y a un demi-mètre de pierre nette par-dessus, on a une deuxième géomembrane en dessous, mais en dessous, on a une couche d'argile, ce qu'on appelle, dans notre cas on utilise de la bentonite, mais la bentonite, ça, c'est un produit naturel. C'est de l'argile naturelle qui vient du Wyoming, donc c'est un produit qui est là depuis des millions d'années, là. Donc c'est quelque chose qui vient, en plus, protéger davantage le système d'imperméabilisation.

585 Donc, on peut affirmer, avec pas mal de certitude, des durées de vie assez longue. Il y en a, évidemment, là, je parlais de demi-vie, il y en a qui vont prolonger ça puis qui vont parler de 1000 ans, mais on n'est pas rendu là dans la technologie puis la science.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, on a parlé de la performance en termes de durée de vie et en termes de décomposition, mais est-ce qu'il y a des données concernant la perforation accidentelle? Est-ce qu'on est protégé contre ça?

595 **M. ANDRÉ SIMARD :**

600 J'ai un acétate sur la performance? Oui. Effectivement, parce qu'une membrane, effectivement, c'est quelque chose de – j'utiliserais le terme « hyper étanche », c'est un million de fois moins perméable que de l'argile, mais effectivement, il peut y avoir des perforations. Il peut y avoir des « pin hole » comme on appelle ou des déchirures, et cetera, et on ne peut pas... il faut comprendre qu'un site d'enfouissement, c'est pas juste une géomembrane, c'est un système d'ensemble.

605 Donc, c'est triple membrane, c'est un système d'enlèvement de l'eau – évidemment, s'il n'y a pas de liquide, même si on avait des perforations, s'il n'y a pas de liquide, il n'y a pas d'exfiltration. Donc, il y a beaucoup d'études et de recherches qui ont été faites également au niveau de la performance des géomembranes et peut-être que j'illustrerais un peu la composition de notre système s'imperméabilisation.

610 Comme vous le savez, on a une première couche de pierre nette qui est posée par-dessus notre première géomembrane; celle-là, elle sert à l'évacuation de la collecte des eaux de lixiviation. Ça, c'est posé sur une première géomembrane qui, évidemment si on réutilise de la pierre nette, on va mettre un géotextile de protection, un coussin, pour ne pas qu'il y ait de risque, de minimiser nos risques de perforation.

615 Donc, on a une première géomembrane et ensuite on a un niveau de collecte secondaire, c'est-à-dire on sait pertinemment qu'il peut y avoir des perforations sur le premier niveau et l'expérience démontre, on utilise en termes de conception, un trou par 4000 mètres carrés. C'est quasiment une règle de l'industrie, on sait que ça peut être une fréquence normale d'avoir un trou par acre. Ça veut dire deux trous et demi, à peu près, par hectare. Donc, on va faire notre conception avec ça, même si on peut arriver à n'avoir aucun trou, parce qu'on fait de l'assurance-qualité au niveau des géomembranes, mais on fait une conception avec ça.

625 Donc, par-dessus ce premier niveau-là, en dessous, c'est-à-dire, de ce premier niveau-là, on a un niveau de collection qui nous permet de voir la performance de la première membrane et en dessous, on a notre deuxième géomembrane qui, elle, est posée sur une couche d'argile. Donc, on appelle ça une membrane composite, c'est une obligation réglementaire au Québec, mais pas juste au Québec, c'est une obligation réglementaire en Amérique du Nord au complet. On est obligé d'avoir une géomembrane sur une couche d'argile ou, dans notre cas, on utilise
630 une natte bentonitique, qui est un équivalent.

635 Et ça permet de voir – parce que cette membrane-là, on appelle ça une membrane composite. Et je pense que c'est intéressant de voir la performance de cette membrane-là. Parce que si vous avez par exemple un cas – prenons un cas, j'illustre ça à titre d'exemple – si on a une couche de lixiviat, admettons, de 30 centimètres, un pied – le règlement nous exige de ne jamais avoir plus que 30 centimètres de liquide sur une membrane. Donc, si on prend ça à titre d'exemple et on a un cas avec de l'argile versus un cas où on a juste une géomembrane ou un cas où on a notre membrane composite, qui est une géomembrane plus l'argile en dessous. Donc, c'est des calculs, c'est des modèles qui ont été développés par des universitaires pour
640 faire ces calculs-là, ça a été validé sur le terrain également, les résultats. Donc, je prends toujours, je reviens à mon exemple de 30 centimètres. On prend 3 pieds – 0,9 mètre d'argile – et on suppose qu'il y a un trou par 4000 mètres carrés, ce que je mentionnais tantôt, 2,4 trous par hectare, et on voit un peu la performance. Si on avait ça, ce 30 centimètres-là partout sur toute la

645 couche, c'est-à-dire sur tout notre hectare, on aurait une exfiltration potentielle de 1,1 mètre cube par jour.

650 Si on a une géomembrane seule, mais avec un trou, puis on a toujours ce 0,3 mètre de pression d'eau, si vous voulez, sur le bas, c'est à peu près la même performance par rapport à l'argile. 1,1 mètre versus 0,9 on est dans le même ordre de grandeur. Mais quand on met les deux ensemble, dans le fond, on va chercher le meilleur des deux mondes. C'est que la géomembrane vient réduire de beaucoup la superficie par laquelle on peut avoir une exfiltration, puis ce qu'il y a en dessous, bien, empêche, vient retarder de beaucoup cette exfiltration-là, parce que c'est de l'argile.

655 Donc, si on prend la combinaison des deux, on s'aperçoit que la combinaison des deux permet d'avoir une performance de 10 000 fois moins que chaque membrane prise individuellement. Donc, selon les modèles, selon les calculs, si on avait cette situation théorique là, on aurait une exfiltration d'à peu près 0,1 litre par hectare, par jour, donc un tiers de tasse.

660 Mais là, on parle toujours de la membrane composite, ce n'est pas l'ensemble de notre système, c'est juste pour fins d'illustration. Et quand on regarde, quand on utilise la bentonite qui est dessous, la performance est de loin supérieure à l'argile. Parce que la bentonite, c'est un produit qui est contrôlé, c'est un produit aussi qui est autocolmatant, c'est-à-dire qu'il va gonfler en présence d'eau, de l'ordre de 14 fois son volume. Et les études qui ont été faites, je pense que
665 c'est l'Université du Texas qui a fait les études, qui ont montré que jusqu'à une perforation d'environ, je pense que c'était... bien là, je suis en pouce, à peu près 2 pouces, ça veut dire à peu près 35-40 millimètres, ça va s'autocolmater. Donc, les performances qu'on observe avec les bentonites sont de beaucoup supérieures à ça.

670 Et juste pour vous illustrer un peu le phénomène de gonflement. Vous voyez, pour fins d'illustration, si on a une perforation au travers la bentonite, elle vient gonfler, elle vient autocolmater cette brèche-là. Et comme je vous le mentionnais, la bentonite, c'est un produit naturel. C'est des argiles qui sont là depuis des millions d'années. Elles peuvent sécher, elles vont reprendre leur forme, et cetera. Donc, on vient mettre sur le dessus, également, un couvert
675 étanche qui va venir compléter le tout.

680 Les performances, à ce jour, observées. L'EPA a fait, en 2002, une compilation assez exhaustive de la performance des sites d'enfouissement. Il y a 2000 sites d'enfouissement en Amérique du Nord qui ont été faits avec des systèmes de confinement composite, et on voit, lorsqu'on a une géomembrane avec GCL, on a des performances, des efficacités d'interception entre 99,9 % à 100 %.

Donc, il n'y a aucun cas connu en Amérique du Nord où on a un site d'enfouissement qui contamine la nappe d'eau souterraine, selon cette étude-là de l'EPA.

685 Donc, c'est des systèmes très performants. C'est la même chose lorsqu'on fait un recouvrement étanche; à peu près une dizaine d'années après le recouvrement étanche, on n'aura presque plus de lixiviat qui va être formé également.

690 La conclusion de l'étude de l'EPA, c'est qu'on peut faire des sites d'enfouissement sécurés pour protéger l'environnement pour des générations à venir.

LA PRÉSIDENTE :

695 Vous avez mentionné que la bentonite est importée des États-Unis, est-ce qu'il y en a au Québec?

M. ANDRÉ SIMARD :

700 Il n'y en a pas au Québec. Je crois qu'il y a une mine à Terre-Neuve, puis une au Wyoming. Mais c'est surtout au Wyoming. Nos bentonites viennent du Wyoming, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

705 D'accord.

M. ANDRÉ SIMARD :

710 Puis c'est fabriqué, les membranes sont fabriquées dans l'Ouest canadien. La bentonite est mise, parce que c'est une poudre, donc elle est entre deux géotextiles pour la maintenir en place et lorsqu'il y a de l'eau qui atteint la géomembrane, évidemment, il y a un gonflement, une hydratation de la membrane, donc on va avoir l'effet de colmatage.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

715 S'il passait du lixiviat à travers une des couches de membrane, est-ce qu'il y a possibilité de le récupérer?

M. ANDRÉ SIMARD :

720 Effectivement, c'est que dans le... si on revient à la...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

725 Parce qu'il y a deux niveaux, je crois comprendre.

M. ANDRÉ SIMARD :

730 Oui, je vais y revenir, je suis en train de reculer. Elle est loin un peu. Bon, c'est ça. Effectivement, c'est comme ici, on a une première géomembrane, mais entre les deux géomembranes, nous, on utilise un géofilet, parce que ça a plusieurs avantages. D'abord, c'est un produit – il faudrait qu'on le montre? Le géofilet...

M. PIERRE LÉGARÉ :

735 On pourra aller le voir à la pause.

M. ANDRÉ SIMARD :

740 Oui, peut-être le voir à la pause. Mais effectivement, le règlement nous demande, entre les deux géomembranes qu'on a, il y a un niveau de collecte secondaire, on appelle ça un niveau de collecte secondaire, qui nous permet de vérifier la performance de la première géomembrane, mais qui empêche aussi, qui nous permet de l'évacuer, cette eau-là, également.

745 Donc, le règlement nous exige soit 30 centimètres de sable drainant ou l'équivalent. Et tous les sites, à ma connaissance, au Québec, ont été faits en remplaçant ce sable-là par le géofilet que vous voyez à l'arrière, parce que d'un, c'est beaucoup plus performant et c'est beaucoup plus sécuritaire aussi. Parce que là, il ne faut pas oublier que la première géomembrane en dessous est posée, puis là, il faut aller poser ce géofilet-là. Si c'était du sable, aller étendre 30 centimètres de sable sur des grandes surfaces, il y aurait toujours un risque supplémentaire de perforation de la géomembrane. Donc, en mettant des géofilets, ça nous protège en termes
750 d'intégrité de cette géomembrane-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

755 Mais comment vous le récupérez, est-ce que vous le laissez là?

M. ANDRÉ SIMARD :

760 Non. C'est que tout le site... D'abord, le règlement nous demande que le site n'ait jamais, qu'on conçoive le site pour ne jamais avoir plus que 30 centimètres d'eau sur la membrane. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on a des pentes, sur le fond, donc le règlement même nous exige d'avoir au moins une pente de 2 %, vers des tuyaux de collecte, qui amène cette eau-là vers des postes de pompage pour le sortir du site d'enfouissement.

765 Et en utilisant de la pierre nette, parce que ce qu'on utilise dans les sites, ce qu'on privilégie c'est de la pierre nette parce qu'évidemment, c'est très drainant, et l'expérience nous démontre

770 qu'on a des hauteurs d'eau de l'ordre de 4-5 millimètres, là. On n'est pas dans des 30 centimètres, on a vraiment, c'est vraiment des systèmes efficaces. Parce que comme je mentionnais, un site c'est un système, ce n'est pas juste des membranes, c'est aussi l'évacuation de l'eau, ça fait partie autant de la garantie de performance, si vous voulez, d'un site d'enfouissement que les membranes comme telles. Donc, si on évacue l'eau rapidement, même si on avait des perforations ou des imperfections, s'il n'y a pas d'eau, il n'y aura pas d'exfiltration. Donc, c'est un tout.

775 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K., merci.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Simard. Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que cette technologie vous apparaît sécuritaire?

785 **M. JEAN MBARAGA :**

Claude Trudel va répondre à la question.

M. CLAUDE PROULX :

790 C'est sûr que quand on a développé le nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, on s'est inspiré de tous les éléments de recherche que monsieur Simard a présentés, et aussi comparatifs avec d'autres réglementations étrangères aussi, et ça nous apparaît tout à fait sécuritaire.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je vous remercie. Alors, ça va, Madame Manseau?

800 **MME HUGUETTE MANSEAU :**

J'aimerais savoir, est-ce que dans les cellules existantes, on utilise les mêmes membranes? Est-ce qu'il y a des membranes aussi performantes? Parce que ces membranes-là, est-ce que c'est pour les futures cellules ou si elles sont déjà utilisées?

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Quel est l'état de la situation pour les cellules qui sont déjà en place?

M. MARTIN DUSSAULT :

810 Monsieur Brien va nous dresser le portrait sur le site actuel et sur ce qui est projeté.

LA PRÉSIDENTE :

815 Merci.

M. DANIEL BRIEN :

820 Le secteur qu'on exploite actuellement, donc les cellules 5 à 8, effectivement, on a utilisé ces mêmes membranes-là. Donc, les cinq couches de membranes qu'on représentait ici sont utilisées, sont mises en place dans le fond de la cellule, et c'est ce qu'on projette aussi et ce qu'on veut faire pour les futures cellules.

825 Si on regarde le plan du site comme tel, vous voyez en pointillé, c'est le secteur qui a été autorisé et on opère actuellement, dans ce secteur-là, ici, et tout ce secteur-là a été imperméabilisé avec ce genre de membrane là. Lorsqu'on a acheté le site, le site avait été autorisé avec l'argile naturelle en place et le tout ceinturé d'un mur de bentonite.

830 Le mur de bentonite, c'est une tranchée d'un mètre de large dans laquelle on met un mélange sol-bentonite, pour s'assurer qu'il n'y a rien qui rentre ou qui sort du site, et le fond, avec l'argile en place, était aussi imperméable.

835 Quand Waste Management a eu à construire de nouvelles cellules, nous, c'est une technologie qu'on connaît très bien et dans laquelle on a énormément confiance, ça fait que pour augmenter encore notre sentiment de sécurité et de performance environnementale, dans les dernières cellules qu'il y avait à construire, on a mis ces membranes-là

MME HUGUETTE MANSEAU :

840 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. J'appelle Madame Huguette Lemire.

845 **Mme HUGUETTE LEMIRE :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

850

Bonjour, Madame Lemire.

Mme HUGUETTE LEMIRE :

855

J'aimerais savoir si les autres régions desservies par la Waste Management utilisent aussi le bac brun comme nous le faisons dans notre région?

M. MARTIN DUSSAULT :

860

Alors, Madame la présidente, à l'heure actuelle, certaines régions ont commencé. Je donnais l'exemple, hier, de Saint-Hyacinthe qui est déjà citée en exemple, qui est au-delà de 65 % de taux de valorisation avec le bac brun. Cela dit, dans le futur, toutes les régions, donc toutes les villes du Québec auront à faire la même chose que les gens de Drummondville ici, puisque ça fait partie intégrante de la nouvelle politique que d'atteindre un taux de 0,7 tonne par personne, par année, donc 700 kilos par personne par année et pour y atteindre, le gros de l'effort se fera, comme les gens de Drummondville le font ici, avec la participation à la collecte des matières organiques via le bac brun.

865

Mme HUGUETTE LEMIRE :

870

Et les régions ont jusqu'à quand pour instaurer ce programme de bac brun?

M. MARTIN DUSSAULT :

875

C'est un plan d'action qui fait partie de la politique 2010-2015 du gouvernement du Québec.

Mme HUGUETTE LEMIRE :

880

Donc, d'ici 2015, toutes les régions devraient avoir le bac brun?

M. MARTIN DUSSAULT :

885

En principe, oui.

Mme HUGUETTE LEMIRE :

Et jusqu'à maintenant – c'est une sous-question – y a-t-il une étude de faite sur la diminution du tonnage en rapport avec les matières compostables qui ne sont plus enfouies?

890 **M. MARTIN DUSSAULT :**

C'est-à-dire qu'il y a certaines, en provenance des municipalités on peut constater, oui, dans certains cas, qu'il y a une baisse des matières organiques. Il faut constater par contre qu'il y a une croissance démographique, donc il y a moins, peut-être, de tonnes per capita au fil des années et il va y en avoir moins, mais ce qu'on constate également, c'est qu'il y a une croissance démographique et on est plus de citoyens à générer de la matière résiduelle. Donc, en bout de ligne, ça s'équilibre.

900 **Mme HUGUETTE LEMIRE :**

Bon. Et une autre question. Hier soir, on a parlé de possibilité d'écocentre et la MRC a investi dans un écocentre il y a à peine quelques années? Où est la concertation entre la Ville et vous?

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dussault?

910 **M. MARTIN DUSSAULT :**

En fait, ce qu'on veut faire, un écocentre, ça fonctionne toujours bien dans la mesure où c'est un service de proximité, où on est en mesure de desservir les citoyens environnant. Donc, pour le secteur sud-est de la MRC, donc secteur Saint-Nicéphore, l'Avenir et tout ce secteur-là, on veut offrir un service complémentaire qui n'ira pas compétitionner l'autre écocentre. On sait que ça fonctionne bien, donc on veut avoir un service facile d'accès pour les citoyens du sud-est de la MRC et d'offrir une alternative additionnelle pour récupérer les matières, donc c'est dans ce sens-là qu'on veut offrir ce service-là qui devrait nous permettre de récupérer autour de 3 000 tonnes par année et augmenter le taux de récupération dans la MRC de Drummond.

920 **Mme HUGUETTE LEMIRE :**

D'accord, merci.

925 **M. CLAUDE PROULX :**

S'il vous plaît, j'aurais juste un complément de réponse à ajouter à ce que monsieur Dussault vient de dire. Effectivement, vous évoquez la concertation municipale, je tiens cependant à dire que l'écocentre qui sera installé sur le site, c'est une exigence que la Ville de Drummondville et la MRC ont exigée à Waste. C'est nous, dans le cadre de l'entente ou de *Les exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et*

930

935 *énergétique à Drummondville, ce sont des exigences municipales qu'on a imposées à Waste pour, justement, qu'ils installent un écocentre. Comme d'autres types de traitement des ordures, l'écocentre, c'est récupération des matériaux secs et autres. Et qu'on retrouve dans l'entente dont on a parlé hier, qui est déposée à la commission.*

Mme HUGUETTE LEMIRE :

Merci.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

945 Monsieur Lampron voulait rajouter...

M. LUCIEN LAMPRON :

950 Un complément d'information.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

955 **M. LUCIEN LAMPRON :**

Concernant le nombre d'écocentres, dans le Plan de gestion de matières résiduelle de la MRC de Drummond, il est prévu qu'il y ait deux écocentres qui devraient être implantés sur le territoire de la MRC. Actuellement, il y en a un et dans nos projections, il y en a un autre qui devra s'ouvrir dans les prochaines années.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

965 Moi, ma question est pour Recyc-Québec. J'aimerais savoir de vous, quel est le bilan au niveau du recyclage au Québec? Où est-ce qu'on en est? Est-ce qu'on est à la veille de cesser d'enfourir?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

970 J'ai avec moi le bilan 2008, c'est le dernier à jour de Recyc-Québec. Ce bilan-là est un
bilan provincial et inclut différents secteurs : le résidentiel, construction, rénovation, démolition,
qu'on appelle les CRD, et les ICI, institutions, commerces, industries. Pour la matière générée, je
ne peux pas parler juste de la matière récupérée, mais pour la matière générée, entre 98 et 2008,
975 il y a eu une augmentation de la population de 5 % et, malheureusement, il y a une augmentation
des déchets de 12 % dans la même veine. Par contre, bonne nouvelle, on a récupéré 103 % de
plus qu'en 98.

980 Ça, c'est un portrait provincial et ça inclut les trois secteurs. Je peux vous indiquer – tantôt,
Waste Management a parlé de la MRC Maskoutain. Le dernier bilan que j'ai vu sur les sites
Internet était celui de la MRC Maskoutain, et malgré que ça fait depuis 2007 qu'ils font la collecte
troisième voie des matières organiques, leur performance est bonne, mais malheureusement, il y
a encore beaucoup de matières organiques dans les déchets. Et à titre d'exemple, sur 100 % de
vos déchets que vous mettez sur le bord du chemin, il y a quand même encore 25 % de matière
985 recyclable pour la collecte sélective qui est encore dans les déchets. Mais pour la matière
putrescible, organique, il y en a encore beaucoup aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

990 De quel pourcentage on peut parler?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

995 De la matière organique?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui, c'est ça?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1000 Il n'y a pas de caractérisations qui ont eu lieu parce qu'il y a peu encore de municipalités au
Québec qui en font, c'est surtout MRC Maskoutain. Il y a Lévis, il y a Gatineau qui font la collecte
à trois voies, puis ici, dans ce coin-ci, aussi, ça commence, mais c'est surtout en projet-pilote, ça
1005 fait qu'on n'a pas de statistique pour la dernière année.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1010 O.K. Les objectifs de réduire de 810 kilogrammes à 700 kilogrammes à l'horizon 2015, selon la Politique, vous apparaît-elle réaliste?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1015 Si les Québécois arrêtent de consommer, on va être déjà bien partis, mais malheureusement, on est des bons consommateurs, les Québécois.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1020 Mais avez-vous des données sur, pas l'expansion démographique, mais les données démographiques qui viendraient contrebalancer peut-être les efforts additionnels pour le recyclage des matières...?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1025 Non, je n'ai pas ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1030 Vous n'avez pas ça. Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1035 O.K., merci beaucoup. Est-ce que vous avez un visuel ou un graphique sur les informations que vous venez de nous donner?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1040 J'ai avec moi le bilan 2008 de Recyc-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous le déposer?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1045 Oui, sans problème.

LA PRÉSIDENTE :

1050 Merci beaucoup.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1055 Je m'excuse, il n'y a pas de données qui viennent pondérer ce rapport-là, qui sont plus récentes autour de, je ne sais pas, moi, 2009-2010? Est-ce qu'il y a des fascicules que vous avez préparés qui peuvent venir actualiser davantage les chiffres?

Mme CAROLINE ROUSSELET :

1060 Non. Recyc-Québec a fait un bilan, est en train d'élaborer son bilan 2010, il va être déposé à l'automne prochain.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1065 O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

1070 J'appelle maintenant Monsieur Clifford Hamel. Alors, si monsieur Hamel n'est pas dans la salle, je vais conserver son nom pour plus tard. Non? D'accord. Madame Aline Parent. Non plus? Madame Henriette Yergeau? Monsieur Éric Camirand? Monsieur Dominique Côté? Alors, c'est à votre tour.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1075 Bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Bonjour!

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1085 Premièrement, j'aimerais savoir quels sont les avantages financiers consentis par Waste Management à la Ville? Juste pour avoir une idée de ce que le site d'enfouissement donne à la Ville de Drummondville en sous.

1090 Ce que j'ai à l'esprit, on parle du fonds environnemental de 1 \$ la tonne, ça c'est clair. Après ça, le site doit payer sûrement des taxes municipales, il y a le traitement du lixiviat, je pense, qui doit sûrement avoir des coûts quelconques chargés, qui représentent une source de revenus pour la Ville, puis également, on disait qu'il y avait un tarif privilégié pour la Ville, on parlait de 37,50 \$ la tonne, qui est le tarif que le site consent. Si ce n'était pas la Ville de Drummondville, ça serait combien, ça serait tu 40 \$, 42 \$ 38 \$? Et peut-être, s'il y a d'autres avantages que je ne vois pas, juste pour avoir...

1095 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une bonne question, on va aller du côté de WM. Est-ce que vous avez un visuel ou un tableau qui pourrait nous expliquer ou clarifier les fonds qui sont en cause, dont on parle?

1100 **M. MARTIN DUSSAULT :**

1105 Oui, Madame la présidente, juste un instant et puis on va vous présenter un visuel pour bien résumer le tout. Alors donc, on a eu l'occasion d'en parler un peu depuis le début de l'audience donc, principalement, ce qui a été imposé par la Ville de Drummondville pour la réalisation du futur site, essentiellement, il y a deux fonds qui sont exigés, deux fonds environnementaux; d'abord, un fonds d'action environnementale, c'est une somme de 0,75 \$ la tonne, qui serait prélevée et remise à la Ville dans ce fonds-là, donc pour un total de 450 000 \$ par année, dans la mesure où il y aurait 600 000 tonnes entrant aux installations, donc pour un total à terme de 9 M\$, et ça, ça vise à financer des projets verts, et ça, c'est au choix de la Ville, Waste Management n'a pas à revoir quel organisme qui recevrait ces fonds-là.

1115 Cela dit, il y a un deuxième fonds, celui-là qui est dédié à des urgences environnementales potentielles et la Ville qui, à ma connaissance, est la première au Québec à implanter ce fonds-là, à exiger ce fonds-là, est une somme de 0,25 \$ la tonne prélevée, donc pour un montant de l'ordre de 141 250 \$ par année, donc pour environ 2,8 M\$ à terme, et l'objectif c'est de prévenir toute problématique pouvant survenir au terme de l'exploitation du site. C'est une exigence qui aurait lieu, ce fonds-là servirait par la suite, après l'épuisement du fonds de postfermeture, donc la Ville s'est assurée qu'elle n'ait pas à refiler à ses citoyens, éventuellement, toute défaillance potentielle dans le futur.

1120 À ça, il faut ajouter un montant d'indexation...

1125 **M. DOMINIQUE CÔTÉ :**

Excusez-moi, il y a une petite erreur sur votre acétate ici : c'est 0,75 \$ et 0,25 \$, ça devrait être 450 et 150, c'est mineur.

M. MARTIN DUSSAULT :

1130

Oui, mais vous avez bien noté, il y a une nuance. Je ne voulais pas rentrer dans ce détail-là, c'est que dans les exigences et les garanties, c'est que sur le fonds d'urgence environnemental, c'est une technicalité, les 33 000 tonnes générées par les résidences de la MRC sont exemptes de ce prélèvement-là de 0,25 \$, donc vous avez l'œil vif, mais c'est ce qui explique le 141 000 et non le 150 000.

1135

Cela dit, il y a également des taxes municipales de l'ordre de 225 000 \$ qui sont versées par Waste Management à la Ville de Drummondville et – ma mémoire me fait défaut – mon collègue va m'aider avec le traitement des eaux de lixiviation également, parce que c'est une entente qu'on a avec la Ville, on paie pour ce service-là. Alors, mon collègue va m'aider à compléter la réponse.

1140

M. DANIEL BRIEN :

L'entente pour le traitement des eaux, c'est une entente au même titre que les autres industries sur le territoire, donc c'est au volume qu'on paie. Dépendamment de la quantité d'eau qu'on envoie annuellement, on va donner à la Ville entre 50 000 \$ et 70-80 000 \$.

1145

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

O.K. Pour ce qui est de l'entente, est-ce qu'il y a un tarif préférentiel pour la Ville de Drummondville concernant l'enfouissement? Ou ce n'est pas significatif?

1150

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, c'est un tarif de 37,50 \$ pour les deux premières années d'un éventuel agrandissement du site, et ce tarif-là serait indexé au coût de la vie pour la durée de vie du site. Donc, ça permet aux municipalités de la MRC et à la Ville de Drummondville de planifier à long terme et de s'assurer, au cours des prochaines années, qu'ils vont avoir un tarif abordable, duquel ils seront assurés pour une longue période. Donc, il n'y aura pas de, dans leur planification, finalement, ça va les assurer que d'ici 10, 15 ou 17-18 ans, ils vont avoir un tarif préférentiel pour gérer leurs matières résiduelles et également un endroit pour le faire.

1155

1160

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Une ville similaire à Drummondville en dehors de la MRC devrait payer quels frais à la tonne?

1165

M. MARTIN DUSSAULT :

1170 C'est des frais qui sont variables, mais si on regarde les exemples autour, les lieux
d'enfouissement, par exemple autour de Drummondville, si je qualifiais ces sites-là de possible
valeur de rechange, par exemple à Sainte-Cécile-de-Milton, si je regarde à Victoriaville ou si je
1175 regarde à Saint-Étienne-des-Grès, on parle de tarifs entre 65 \$ et 70 \$ la tonne. Donc, il y a
quand même un différentiel important d'une trentaine de dollars la tonne, plus les frais de
transport qui sont économisés, donc une soixantaine de dollars économisés pour les 33 000
tonnes. Donc, c'est de là qu'on arrive à environ une économie annuelle de près de 2 M\$ pour les
villes de la MRC.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1180 Ce que j'ai à l'esprit, c'est que pour vous, vous avez deux clients....

LA PRÉSIDENTE :

1185 Monsieur Côté, je m'excuse, pouvez-vous m'adresser les questions, s'il vous plaît?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1190 Excusez-moi. J'aimerais savoir, pour Waste Management, Drummondville, je pense que
c'est censé être un client particulier, ça fait que je voulais voir quel avantage il avait, d'un point de
vue tarif, versus une ville similaire. Donc, 37,50 \$ pour Drummondville, une ville comme vous
avez citée tout à l'heure, de la région de Montréal, qui amène ses déchets à Drummondville, va
payer combien la tonne?

M. MARTIN DUSSAULT :

1195 Encore une fois, les tarifs sont variables selon les contrats. Il n'y a pas de contrats qui sont
pareils. Mais nous, on s'est assuré d'offrir à la ville de Drummondville un tarif privilégié. On est
1200 dans cette municipalité, c'est la municipalité hôte, donc dans ce contexte-là, on s'est assuré
qu'il y ait des avantages à avoir un lieu d'enfouissement sur leur territoire.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Une question accessoire, la Ville de Drummondville va en soumission, donc vous
soumissionnez et vous soumissionnez donc toujours plus bas que les autres, vos concurrents,
finalement?

1210

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, effectivement. Ce tarif-là a été consenti, comme je l'ai mentionné hier, et c'est un contrat qui a été obtenu par voie de processus d'appel d'offres publics.

1215

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

1220

M. MARTIN DUSSAULT :

Et pour le reste, pour la suite des années, c'est un contrat – une nuance importante peut-être – pour le reste des années, c'est un engagement unilatéral de notre part, dans le sens que la Ville de Drummondville devra éventuellement retourner en appel d'offres, mais nous, c'est un engagement à offrir ce tarif-là sur la période de la durée de vie du site.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Le tableau que vous aviez tantôt, est-ce qu'il a été déposé?

1230

M. MARTIN DUSSAULT :

Ce tableau-là n'a pas été déposé, et il va nous faire grand plaisir de le déposer à la commission.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1240

M. CLAUDE PROULX :

S'il vous plaît, juste en complément?

1245

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Proulx?

1250

M. CLAUDE PROULX :

D'abord, sur ce que monsieur Dussault vient de dire sur le coût du tonnage, 37,50 \$ par année, c'est effectivement dans l'entente *Les exigences et garanties imposées*, c'est la Ville de

Drummondville et la MRC, parce que c'est la MRC qui va en soumission – chez nous, on fait comme ça –, alors on a demandé à ce que Waste s'engage à soumissionner à chaque fois qu'on devra aller en soumission, à chaque fois que les contrats se terminent. Donc, Waste s'est engagée à soumissionner au montant qui a été exprimé ici.

1255

Alors, s'il y a une autre entreprise qui veut soumissionner à plus bas prix, bien, tant mieux pour nous, on va aller avec cette autre entreprise-là, il n'y a pas de difficulté avec ça. Nous, c'est d'avoir un plancher minimum qu'on a exigé dans l'entente en question.

1260

L'autre chose que je voulais peut-être ajouté, on a parlé d'indexation de ce 37,50 \$ là à partir de la troisième année, il y a une indexation qui se produit, mais je voulais tout simplement aussi ajouter que sur les deux fonds environnementaux dont on a parlé également, il y a aussi une indexation qui va se produire, du même ordre.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Merci. C'est bien, Monsieur Côté?

1270

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Oui, peut-être connaître le tonnage de déchets de la Ville de Drummondville pour terminer l'équation?

1275

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on a déjà regardé ce chiffre-là, vous l'avez? Vous l'avez aussi, Monsieur Proulx?

1280

M. CLAUDE PROULX :

En fait, vous voulez peut-être parler plus du tonnage de la MRC, parce que c'est la MRC qui va en soumission.

1285

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Ah, O.K.

1290

M. CLAUDE PROULX :

Si vous voulez? Alors, je pourrais laisser peut-être Lucien exprimer le tonnage de la MRC qui est enfoui.

M. LUCIEN LAMPRON :

1295 À ce sujet, je demanderais à ma collègue Anick Verville de venir vous donner quelques chiffres à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Merci.

Mme ANICK VERVILLE :

1305 En 2011, au niveau de la collecte municipale, il y a 32 243 tonnes qui ont été enfouies au site de Waste Management.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

O.K., pour toutes les municipalités, 33 000? Je pensais que c'était plus?

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour les municipalités de la MRC de Drummond.

Mme ANICK VERVILLE :

1315 Les 18 municipalités de la MRC de Drummond.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Combinées ensemble?

Mme ANICK VERVILLE :

1325 Oui.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

O.K., merci.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Par comparaison, on pourrait peut-être s'adresser à la CMM, est-ce que vous avez un chiffre du montant global pour la CMM? Pour nous permettre de comparer, là.

1335

M. MICHEL ALLAIRE :

Vous parlez en dollars?

1340

LA PRÉSIDENTE :

Oui,

1345

M. MICHEL ALLAIRE :

En quantité?

1350

LA PRÉSIDENTE :

En quantité?

1355

M. MICHEL ALLAIRE :

En quantité, oui. Premièrement, vu que c'est la première fois que je prends la parole, je vais faire juste deux petits commentaires préréponse.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1365

M. MICHEL ALLAIRE :

La Communauté, juste pour illustrer, on parle de Montréal, oui, mais on parle aussi des 81 municipalités autour de Montréal, qui incluent Longueuil, Laval, presque 20 sur la couronne nord et une quarantaine sur la couronne sud. Donc, on parle de 3,7 millions de personnes. Quand je parle, je parle au nom de la Communauté, comme si c'était un seul bloc. Ce n'est pas séparé.

Puis deuxièmement, les chiffres que je donne ou qu'on publie ou qu'on a déposés sont tirés des opérations, des quantités et des coûts qui sont sous gestion municipale. C'est-à-dire que les industries qui ont des contrats privés avec les entrepreneurs, qui font affaire directement, ne

1370 sont pas du tout considérés parce qu'ils ne sont pas gérés par les villes, donc on n'a pas d'impact
et on n'a pas non plus ni la connaissance de ce qui est fait dans ce domaine-là.

1375 Ceci étant dit, je vais maintenant répondre à la question. En quantité annuelle, si on prend
l'année 2008, la Communauté a, laissez-moi juste confirmer ici... Dans un des documents que j'ai
déposés, ces chiffres-là sont tous là, donc vous pourrez les vérifier. En 2008, la Communauté a
envoyé à l'enfouissement 1 275 000 tonnes de matière. De ce 1,2 M, il y en a 113 000 tonnes
qui sont venues à Saint-Nicéphore. Le coût pour l'élimination pour la Communauté au complet,
1380 en 2008, encore, s'élevait à 171 M\$. Les coûts incluent évidemment l'enfouissement, les
redevances qui sont payées et d'autres coûts, là. Ce n'est pas uniquement la tarification de
l'élimination au site et c'est des moyennes, parce que tout ça est géré par contrat, par ville, par
appel d'offres. Les prix, comme il a été dit précédemment, les prix varient beaucoup. Donc, tout
ça, c'est des moyennes globales au niveau de la Communauté.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1385 Pour 2011, avez-vous les chiffres?

M. MICHEL ALLAIRE :

1390 Non. Les plus récents chiffres publiés datent de 2008, les chiffres pour 2009 et 2010
devraient être publiés au début juin, dans notre cas.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1395 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Alors, ça nous donne un ordre de grandeur pour comparer. Monsieur Dussault, les chiffres
qui ont été donnés par la CMM, en ce qui concerne votre partie qui va à Saint-Nicéphore, vous
confirmez ces chiffres-là?

M. MARTIN DUSSAULT :

1405 Oui, Madame la présidente, ça confirme les chiffres qu'on a mentionnés hier. On avait
soumis un tableau et les chiffres coïncident. La CMM a bien expliqué que leurs statistiques
concernent les matières résidentielles, donc nous les chiffres qu'on avait présentés hier incluait
le tonnage résidentiel, mais également ceux de l'industrie, commerce et institutions, alors les
chiffres coïncident.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Ça va, Monsieur Côté?

1415

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1420

Oui? Merci beaucoup.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1425

Deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

1430

Vous avez droit à une deuxième question, si on considère que... Allez-y.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

1435

Je serais intéressé à savoir, on parlait qu'il y avait beaucoup d'employés sur le site en tant que tel, si on regarde uniquement l'opération quotidienne du site, excluant la préparation du site, l'installation des membranes, excluant les serres, excluant la production d'électricité, uniquement le site d'enfouissement en tant que tel demande combien d'employés?

LA PRÉSIDENTE :

1440

On a fait une visite de site ce matin, je peux vous dire qu'on en a vu plusieurs employés sur place, mais ce serait bon que vous nous confirmiez les chiffres.

M. MARTIN DUSSAULT :

1445

Monsieur Brien va confirmer.

M. DANIEL BRIEN :

1450

Pour l'opération quotidienne du site, la réception des déchets, les gens à la balance, l'entretien du site, ramassage de papier, recouvrement journalier, mise en place, suivi, correction de biogaz, traitement des eaux, on parle de 25 employés.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Parfait.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Et vous avez aussi une prévision, si vous avez les phases 3A et 3B, combien d'employés supplémentaires y aura-t-il?

1460

M. MARTEL DUSSAULT :

Les emplois seront maintenus, évidemment. Il y aura une création d'emplois dont monsieur Légaré pourrait vous parler dans l'étude d'impact économique. Donc ce qui est créateur d'emplois c'est beaucoup la construction, l'ajout de nouvelles cellules, et cetera, mais dans le quotidien, puisqu'on l'a mentionné, on va garder le même tonnage ou on anticipe avoir le même tonnage, le même niveau d'opérations, donc ça demeurera autour de 25-26 employés.

1465

LA PRÉSIDENTE :

Il sera maintenu.

1470

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui.

1475

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, je vous remercie.

1480

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Merci beaucoup.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. J'appelle maintenant Monsieur Éric Perreault.

M. ÉRIC PERREAU :

1490

Alors, première question, j'aimerais savoir... bon, là, on a parlé de système de collecte de biogaz, de traitement et de valorisation des biogaz, j'aimerais savoir, cependant, quelle est la

1495 proportion des biogaz qui échappe au système de collecte et qui est libérée dans l'environnement? J'ai vu dans l'étude d'impact qu'il y avait des recherches qui se faisaient pour neutraliser ou éliminer ces émissions fugitives là de biogaz, mais j'aimerais avoir des chiffres là-dessus, quelle proportion ça représente puis quelle quantité absolue?

LA PRÉSIDENTE :

1500 Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

1505 Alors, mon collègue monsieur Brien va se faire un plaisir de répondre à cette question.

M. DANIEL BRIEN :

1510 Les réseaux de gaz qui sont installés sur le site, c'est principalement deux types : il y a des collecteurs horizontaux, c'est-à-dire que ces systèmes-là sont utilisés lorsqu'on enfouit les déchets dans les cellules actives. Autrement dit, au fur et à mesure qu'on monte avec les couches de déchets, au lieu d'attendre que cette cellule-là soit remplie et de venir forer verticalement les puits, on va mettre des collecteurs au fur et à mesure qu'on monte, à différents niveaux, pour collecter ces gaz-là immédiatement.

1515 Les secteurs fermés, eux, c'est des collecteurs à la verticale. Autrement dit, on prend une grosse drill et on vient forer au travers la masse de déchets, on met des tuyaux perforés et chacun de ces puits-là est relié à un système de vacuum, on aspire de façon active tous ces puits-là. Il y a un ensemble de puits, on a plus que 150 puits sur le site et tout ça est aspiré dans un endroit central et soit valorisé ou détruit à haute température avec les systèmes d'incinération qu'on a là.

1525 Quand on regarde l'efficacité globale comparée à un calcul théorique de générations de biogaz, dans un site d'enfouissement on calcule les quantités de déchets qui sont en place, le type de déchets, le climat dans lequel on est, parce que ça va varier si on a un site au Québec versus si on a un site au Texas, en Arizona, où est-ce que c'est beaucoup plus sec. Tout ça est modélisé et on arrive avec des quantités théoriques de biogaz. Si on fait le rapport entre les deux, de façon générale, dans l'industrie, avec ces systèmes performants là, on parle de 80 à 90 % d'efficacité.

1530 L'autre aspect que vous mentionnez, le projet de recherche, depuis, ça va être la quatrième année, on a un projet de recherche avec l'Université de Sherbrooke, le professeur Cabral et ainsi que plusieurs étudiants gradués. Ce qu'on cherche à faire, c'est de trouver un type de recouvrement final, qu'on va pouvoir mettre sur nos installations, qui va venir dégrader le

1535 pourcentage qui n'est pas capté par nos réseaux. De façon générale, ce qui n'est pas capté va passer au travers du couvert et va se diffuser dans l'atmosphère.

1540 Là, ce qu'on veut faire, on a essayé différents types de matériaux, des matériaux qu'on a sur le site, amendée avec soit des compostes, pour vraiment favoriser une microflore, sans rentrer trop dans le détail, qui va venir affecter et décomposer ces molécules-là. Comme je vous dis, le projet de recherche nous donne des signes très encourageants, le professeur Cabral est vraiment satisfait des résultats qu'il a. Sur le site – malheureusement ce matin, on n'a pas eu le temps d'aller là –, il y a cinq cellules tests qui sont installées sur le site et ça va se poursuivre encore pour les deux prochaines années. Et le but de tout ça, c'est de venir modifier nos systèmes de recouvrement finaux, bien évidemment avec l'autorisation du ministère de
1545 l'Environnement, pour encore augmenter notre capacité de destruction de ces biogaz-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1550 Excusez, c'est juste en rapport avec ça, vous parlez bien de l'étude de l'Université de Sherbrooke, là?

M. DANIEL BRIEN :

Oui.

1555 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et votre opinion là-dessus, là. Vous dites que c'est performant, mais c'est-tu quelque chose qui est aménageable pour l'ensemble du site?

1560 **M. DANIEL BRIEN :**

1565 Absolument. Ça a été d'ailleurs... quand l'Université de Sherbrooke nous a approchés, on a été intéressés, par contre, on leur a fait savoir que nous, notre business principale, c'est un service essentiel, c'est de gérer des déchets. On n'est pas une université de recherche, mais on a embarqué dans ce projet-là en disant : bien nous, il faut que ce soit concret, il faut que vous utilisiez des matériaux qu'on a sur le site. On est prêt à les amender, à rajouter d'autre chose à l'intérieur pour augmenter l'efficacité, mais il faut que ça soit pratique et faisable. Et jusqu'à maintenant, ils ont suivi cette consigne-là, ils ont utilisé des matériaux et les tests qu'ils font, ils injectent du biogaz à la base de leurs cellules, ça passe au travers de leurs couverts – ils ont différents essais, ils ont fait aussi des essais en laboratoire pour déterminer ces mélanges-là – et
1570 ce qu'ils mesurent à la surface, une fois que ça passe au travers de leur substrat, les résultats sont très, très encourageants.

1575 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça, ça veut dire que ça éliminerait le 20 % que vous n'arrivez pas à récupérer pour le valoriser.

1580 **M. DANIEL BRIEN :**

C'est le but, exactement. Ce qu'on n'est pas capable de capter avec nos réseaux de gaz, bien, cet élément-là viendrait compléter ça.

1585 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et est-ce que vous avez des ententes avec eux pour la mise en place de ça à grande échelle sur les autres cellules?

1590 **M. DANIEL BRIEN :**

Ah oui, oui, absolument. Le but, c'est qu'une fois qu'on va avoir trouvé la recette, on va être comme propriétaire en partenariat de cette découverte-là, et on va pouvoir l'appliquer non seulement sur notre site ici, mais sur l'ensemble de nos sites dans la compagnie.

1595 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

En ce moment, c'est quel pourcentage du site qui est couvert par l'étude?

1605 **M. DANIEL BRIEN :**

1610 C'est-à-dire que l'étude comme telle de l'Université de Sherbrooke? Ce qu'ils ont fait c'est que c'est des parcelles expérimentales. C'est des parcelles qui doivent avoir environ 5 mètres par 20 mètres de long, et il y a cinq parcelles, puis là, ils font différents tests avec différents instruments aussi, pour mesurer c'est quoi l'efficacité de destruction du couvert final qu'ils mettent en place. Ça fait qu'il y a tout un système de distribution, dans le fond. Ça passe au travers le couvert et sur le dessus, ils sont capables de mesurer c'est quoi qui sort versus c'est quoi qui rentrait dans le fond de la cellule.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1615

Et une dernière question.

LA PRÉSIDENTE :

1620

Allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1625

Pourquoi ne pas avoir été du côté du gaz naturel avec Gaz Métro, pour la distribution des biogaz, plutôt que de faire de l'électricité? C'est une question, là, c'est pas...

M. DANIEL BRIEN :

1630

Non, non, non, c'est une très bonne question, parce que c'est ma passion. Ça fait des années que je cherche à valoriser ce gaz-là. On a eu beaucoup de discussions avec Gaz Métropolitain. D'ailleurs, on a un projet avec Gaz Métropolitain à Sainte-Sophie dans les Laurentides, il est partenaire avec nous. Le gaz de Sainte-Sophie est comprimé, nettoyé par Gaz Métropolitain, et ensuite acheminé à une papetière, chez Cascade, à Saint-Jérôme.

1635

Donc, on fait affaire avec Gaz Métro. On avait regardé ici à Drummondville pour travailler aussi avec Gaz Métro, purifier ce gaz-là et éventuellement le distribuer dans les différentes industries dans le parc industriel, malheureusement, Gaz Métro n'a pas voulu pousser plus loin cette expérience-là. Gaz Métro, c'est des experts dans la distribution de gaz, ils achètent leur gaz de l'Ouest et ils sont très bons dans la distribution. Ils commencent à avoir plus d'ouverture, entre autres, pour acheter le gaz qui va être généré par nos projets de biométhanisation, mais c'est quand même des gens qui ont certaines réticences. Je ne veux pas parler pour eux autres, mais l'expérience qu'on a eue, il y avait quand même certaines réticences à aller dans ces projets-là. Mais on l'avait regardé et j'ai regardé aussi avec d'autres partenaires et il est arrivé, en 2009, l'appel d'offres d'Hydro-Québec et on a soumissionné comme d'autres projets et on a eu du succès avec la production d'électricité.

1645

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la valorisation du biogaz inclurait aussi les nouvelles phases 3A et 3B?

1650

M. DANIEL BRIEN :

C'est-à-dire que le biogaz qui est valorisé pour la production d'électricité et aussi une petite partie qui va servir pour les serres provient du site actuel. Le nouveau site, si jamais on a du

1655 succès avec ça, on va aussi capter les biogaz et je continue, de façon très active, à chercher d'autres partenaires pour valoriser cette énergie-là.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Je vous remercie. Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. ÉRIC PERREAULT :

1665 Non, bien avant, c'est parce qu'il manque un élément de ma première question. Dans le fond, le 80 à 90 %, ça représente quelle quantité en tonnes d'équivalent CO₂, disons?

LA PRÉSIDENTE :

1670 Monsieur Dussault, est-ce que vous avez la réponse?

M. MARTIN DUSSAULT :

1675 Je vais vérifier du côté de monsieur Légaré qui s'est penché sur cette question dans le cadre de l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Légaré?

1680 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

1685 Alors, Madame la présidente, si on prend la modélisation, on va considérer la période entre 2014 et 2064, donc 50 ans, parce que même après que le site ait terminé ses opérations, il y a une production de biogaz qui continue. D'ailleurs, dans l'étude vous allez voir, il y a des courbes qui montrent un peu la projection, puis la production de biogaz qui est capté puis ce qui est généré. Donc, ce qui a été émis dans l'atmosphère, ça va être 3,43 millions de tonnes CO₂ équivalent sur 50 ans. 3,43 millions de tonnes de CO₂ équivalent sur 50 ans.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Merci. Ça répond à votre question?

M. ÉRIC PERREAULT :

1695 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une deuxième question?

1700 **M. ÉRIC PERREAULT :**

1705 Oui, deuxième question, c'est concernant justement... hier, on a mentionné que le promoteur avait déposé une étude de caractérisation, je crois, sur la salamandre à quatre orteils. J'avais vu dans l'étude d'impact que le ministère de l'Environnement avait demandé au promoteur de réaliser des inventaires durant le mois de mai, donc je savais que ce serait tout frais, là. En fait, j'aimerais savoir quels en sont les résultats de cet inventaire là, et aussi, s'il y a lieu, quelle compensation sera associée à la découverte ou non de la salamandre.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

De la salamandre à quatre orteils. Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

1715 Je vais demander encore une fois à monsieur Légaré d'intervenir et de répondre à cette question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1720 Effectivement, Madame la présidente, on a réalisé cet inventaire-là, puis je vais demander à monsieur Yves Leblanc, rapidement, de nous faire une présentation sur les résultats. Yves, c'est le biologiste qui m'accompagne et puis c'est lui qui a coordonné ces études-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1725 Juste pour souligner aux gens que c'est déjà produit dans le dossier de la commission sous la cote DA7.

M. YVES LEBLANC :

1730 Bonjour à tous. Suite à une des questions du MRNF, on a procédé à un inventaire, en fait, de la salamandre à quatre orteils, dont on avait identifié en fait des habitats potentiels, et puis voici les résultats. Évidemment, ce qui nous intéressait c'est de vérifier au niveau de la phase 3A et 3B, étant donné qu'on aurait, les habitats seraient en fait perturbés, détruits d'une certaine façon, et puis on a collé à cette zone-là, on a examiné le secteur qui était voué à la conservation. En fait, on a identifié les meilleurs habitats potentiels en fonction de ce qu'on connaît en termes

1735

1740 de type d'habitat recherché par cette espèce-là et puis en termes d'efforts, d'approche, on avait deux personnes qui ont procédé à des fouilles actives le long, en fait, de transects. On a soulevé des souches et des troncs et puis cette espèce-là est reconnue pour nicher, se reproduire sur des butes de sphaignes qui surplombent des mares d'eau. Ça fait que notre attention était portée sur ces habitas-là parce que c'est ce type d'habitat-là qui est recherché.

1745 Évidemment, ça, c'est les secteurs qu'on a inventoriés parce qu'à partir des données qu'on avait sur le type d'habitat, c'était les endroits les plus susceptibles de retrouver, en fait les seuls susceptibles de retrouver des habitats propices à cette espèce-là.

1750 On les voit ici qui sont affichés. On a, dans la phase 3, ce secteur dans la phase 3B, on a le secteur ici qui, en fait, ne sera pas altéré par le projet; il y a ce secteur-là qui va être altéré; il y a une partie ici de ce secteur-là qui va être altérée. La zone de conservation et puis le secteur autour du ruisseau Paul-Boisvert dans lequel on a inventorié, et puis finalement, ce tributaire-là où on a fait des fouilles aussi également.

1755 Les résultats, juste pour vous donner une idée des efforts de recherche, au total, on a passé 27 heures/personne à fouiller, on a parcouru près de 14 kilomètres, on a fouillé ou soulevé près de 600 troncs et souches, et puis on a visuellement inspecté 395 buttes de sphaigne et puis, au niveau des résultats, on a découvert effectivement une salamandre à quatre orteils dans le milieu humide 5. En fait, un des cinq situé dans la zone de conservation. On a également trouvé des salamandres cendrées dans plusieurs, dans quelques-uns des habitats, mais cette espèce-là, on l'avait déjà identifiée lors des études d'avant-projet.

1760 Ça fait qu'effectivement, cette espèce-là est présente et puis elle est présente dans le secteur qui va être préservé pour la conservation.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Andréanne Blais.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1770 Bonjour! Bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1775 Bonjour!

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1780 Encore bonjour! Hier, c'était bonsoir, mais bon. Ma question concerne encore les mesures de compensation. Donc, j'aimerais savoir, ici, au Centre du Québec, on est majoritairement en terre privée, je peux comprendre qu'il est très difficile de faire de la compensation. Mais les sites ciblés par la compensation, sur le site de Waste Management, celui sur le ruisseau Paul-Boisvert représente un site de moindre intérêt écologique. Par contre, le site ciblé en compensation plus au nord représente un site de haut intérêt écologique, d'après plusieurs études. Pourquoi que Waste Management se sont limités à séparer en deux zones, les zones de compensation, plutôt que d'en créer une qui permettrait d'avoir une diversité d'habitats plus grande et d'aller sortir de la propriété de Waste Management pour aller chercher le restant du complexe de milieu humide? Parce que ce qui va être en compensation n'est seulement qu'une fine partie du grand complexe de milieux humides.

1795 Il est évident que le site doit appartenir à un propriétaire privé. Par contre, certains terrains de la zone d'étude appartiennent à la Ville de Drummondville, donc il pourrait être intéressant d'étudier d'autres sites de compensation de haute valeur écologique appartenant soit à la Municipalité de Drummondville, en terre publique, ou à certains propriétaires privés qui seraient intéressés à vendre ou donner. Donc pourquoi qu'ils se sont limités à leur terrain et, dans la même question, quelles seront les mesures de compensation? Ils parlent que les mesures de compensation seront perpétuelles. Donc, quelle technique de compensation – réserves naturelles, servitude de conservation, fiducie foncière – qui va être utilisée pour mettre en perpétuité le site en conservation?

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Une belle longue question. Alors, Monsieur Dussault?

1805 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Monsieur Légaré a pris beaucoup de notes sur votre question, donc je vais l'inviter à répondre à votre question.

1810 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

1815 Alors, Madame la présidente, donc dans la philosophie dans laquelle ça a été suggéré à Waste Management ou proposé à Waste Management, ça a été d'abord de voir qu'est-ce qui était perturbé, puis voir si, sur la propriété, on pouvait avoir des sites qui pouvaient être mis en conservation en guise de compensation.

Donc, on a discuté avec eux et puis on leur a suggéré deux sites : le site au nord, ce que vous appelez au nord, qui effectivement est un milieu humide qui nous semble intéressant, puis on leur a suggéré de mettre en compensation aussi tout le boisé qui était adjacent à ce milieu-là de façon à en conserver l'intégrité. Ça, c'est le premier élément.

1820

Deuxième élément, c'est que le ruisseau Paul-Boisvert, il faut reconnaître avec vous que probablement que le milieu humide qui est le long du ruisseau Paul-Boisvert est peut-être un peu moins intéressant, bon. Mais, il y a beaucoup d'efforts qui ont été consentis par un organisme du milieu, je pense que c'est GARAF, qui a travaillé pour remettre en état le ruisseau, et toutes sortes de campagnes de nettoyage et d'efforts qui nous ont été mentionnés, donc on a pensé aussi qu'on pouvait conserver cette partie-là de la propriété qui, de toute façon, on ne pourrait pas faire d'infrastructure. Donc ça, c'est la proposition.

1825

Maintenant, est-ce qu'on fait une compensation in situ comme on le propose ou ex situ? Ça, je pense que la proposition est là. J'imagine que la mécanique détaillée de gestion de ces espaces-là n'a pas été définie, on ne s'est pas penché encore là-dessus. On a proposé de prendre ces zones-là, de les mettre en compensation. Donc là, il reste à faire une démarche, je pense, avec les partenaires du milieu pour voir comment, quelle mécanique qui va être la plus appropriée pour en assurer la pérennité.

1830

1835

M. MARTIN DUSSAULT :

Je peux peut-être ajouter, Madame la présidente, c'est qu'il y a environ 18 mois, on a lancé au grand public un processus, on a invité les gens à nous soumettre des projets qui pourraient voir le jour sur notre propriété. En fait, le CFER c'est né de cette volonté de valoriser une partie de nos terrains, le réseau cyclable, mais également d'autres organismes qui sont venus nous dire que ça serait important et fondamental de préserver le plus de bois et également de milieux humides sur notre terrain. Il y avait un consensus parmi les organismes qu'on a consultés, et moi, j'aimerais vous lancer l'invitation également, parce qu'on a dit que ce processus-là n'est jamais terminé, on n'est jamais fermé à une bonne idée, donc vous semblez avoir un intérêt soutenu pour cette question-là, alors moi, je vous invite à nous faire des propositions, venir vous asseoir avec nous, parce que des bonnes idées, on en a besoin pour en arriver avec le meilleur projet de conservation possible.

1840

1845

LA PRÉSIDENTE :

1850

Alors, voilà une invitation à soumettre un mémoire.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1855 On va en soumettre un. Donc, ma dernière question concerne la faune et la flore. En
premier, au niveau du carex folliculé, vous avez mentionné que vous allez transplanter les
individus, quel est le taux de réussite de la transplantation du carex? Et aussi, vous avez
1860 mentionné, dans votre rapport, que « au niveau de la faune, l'intensité d'impact est faible,
puisque une faible proportion de la faune présente en périphérie sera affectée par ce projet et
qu'elle est déjà habituée à ce type de dérangement ». Je veux savoir, quelles ont été vos
méthodes d'inventaire pour mesurer que les espèces actuelles, elles sont habituées au
dérangement, que ce soit au niveau de leur reproduction, de leur taux alimentaire, de leur
déplacement?

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dussault?

1870 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Je vais demander à monsieur Légaré de répondre à la question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1875 En ce qui concerne le carex folliculé et puis le taux de réussite de transplantation, c'est une
exigence qui nous a été faite par le ministère de l'Environnement, donc on va faire en sorte de
trouver les mécanismes qui seront requis dans ce cas-là. Il faut trouver un habitat où est-ce que
cette plante-là aussi va être capable de se maintenir et de se reproduire, et puis, ce qui a été
1880 demandé par le ministère de l'Environnement, c'est de transplanter 25 touffes. Donc, c'est ça la
requête du ministère, on verra comment ça va se... Alors, ça, ça va être fait, puis il va y avoir un
suivi qui va être fait.

Maintenant, en ce qui concerne les méthodes d'inventaire de la faune comme telle, je vais
1885 demander à monsieur Leblanc de venir peut-être compléter la réponse.

M. YVES LEBLANC :

1890 Madame la présidente, si je comprends bien sa question, c'est elle veut savoir si on a
utilisé des méthodes pour déterminer comment la faune va s'habituer en fait à ce nouveau site?
Est-ce que c'est bien la question?

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1895 Donc, peut-être juste répéter. C'est marqué que vous avez, à la page 8.23 de l'étude d'impact sur l'environnement, que la faune actuelle est déjà habituée aux dérangements actuels. Donc, je voulais savoir qu'est-ce qui vous a permis d'affirmer ce constat?

M. YVES LEBLANC :

1900 En fait, je dirais, Madame la présidente, c'est... évidemment, dans des systèmes où on a peu d'humains, en fait, peu d'activités humaines, évidemment les interactions avec la faune sont peu fréquentes. Mais dans un système où il y a beaucoup d'humains, il y a beaucoup de gens qui circulent, il y a du bruit, évidemment, la faune n'a pas le choix que de s'adapter à ces nouvelles
1905 circonstances-là. Et puis le fait qu'elle est présente dans ces milieux-là, ça démontre qu'il y a eu une adaptation. Puis on a souvent, il y a des espèces, c'est sûr, qui sont plus sensibles, surtout des espèces, en fait, je dirais de grands milieux forestiers, où là, elles sont moins souvent exposées, là elles peuvent être plus affectées. Mais plus les boisés sont petits, plus évidemment, je veux dire, les chevreuils voient des gens à tous les jours, les oiseaux entendent du bruit à tous
1910 les jours, et puis avec le temps, ils n'ont pas le choix de s'adapter, en fait. S'ils ne s'adaptent pas, ils trouvent une autre place ailleurs, en fait. En fait, c'est une déduction par des observations.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1915 O.K. Donc, vous avez, bien c'est une déduction, donc vous avez vraiment réalisé des observations sur le terrain pour mesurer, que ce soit le taux de reproduction, les...?

M. YVES LEBLANC :

1920 On ne va pas à ce niveau de détail là, puisque souvent, en fait, les inventaires, ce qu'on procède, c'est de savoir quelle espèce est présente sur les lieux. Et puis le fait de déterminer leur présence, bien, nous porte à croire qu'effectivement, ils utilisent l'habitat puis font leurs activités qu'ils ont à faire normalement. On ne va jamais dans le détail à savoir : est-ce qu'il y a une
1925 différence dans le taux de reproduction, par exemple, du chevreuil à cet endroit-là versus un milieu forestier où il n'y a pas d'activité humaine.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1930 Madame la présidente, peut-être juste pour terminer, est-ce que Waste Management a déjà fait ce genre d'étude-là dans d'autres sites pour vraiment mesurer scientifiquement le taux de dérangement de la faune autour de la périphérie du site?

LA PRÉSIDENTE :

1935 Monsieur Leblanc?

M. YVES LEBLANC :

1940 Je dirais, à cette réponse-là, dans la littérature scientifique, il y a quand même beaucoup d'études de comportement et puis souvent, ces études de comportement là, face à des dérangements – évidemment, c'est des dérangements beaucoup plus violents, on parle soit des vols à basse altitude, on parle soit justement d'un trafic constant... Là, comme à titre d'exemple, par exemple, on sait que pour les oiseaux, souvent les oiseaux qui demeurent à proximité des routes, où là il y a un achalandage assez régulier, bien, au printemps, ils chantent plus fort. Parce
1945 que finalement, ces mâles-là, s'ils veulent se faire entendre, bien, ils chantent plus fort parce qu'il y a déjà un bruit ambiant qui est présent. Et dans ce cas-là, ils réagissent en fonction de l'environnement. Mais dans ces études-là, généralement, ils n'ont pas d'effet sur le taux de reproduction. C'est que l'animal réagit, s'adapte à ces circonstances-là.

1950 **Mme ANDRÉANNE BLAIS :**

J'aimerais bien débattre, mais une prochaine fois.

LA PRÉSIDENTE :

1955 On va attendre votre mémoire.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1960 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1965 Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1970 Oui, j'aurais, je voudrais revenir à la première question de madame Blais à propos des milieux humides. Au milieu de l'agrandissement 3B se trouve un milieu humide qui est hydroconnecté avec le ruisseau sans nom ou, du moins, les cartes nous le laissent croire. Une grande partie du ruisseau sans nom se retrouve à l'extérieur du périmètre de la propriété de Waste Management. Comment on peut envisager protéger le milieu humide qui n'est pas entièrement sur votre site? Il n'y aurait pas des efforts, peut-être que le mot est mal choisi, mais

1975

avez-vous envisagé des solutions pour protéger ce milieu humide là davantage que dans la portion qui est sur votre site?

M. MARTIN DUSSAULT :

1980

Je vais demander à monsieur Légaré de répondre à la question.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1985

Ce qui a été proposé pour l'instant, c'est de mettre cette zone-là, de la vouer à la conservation. Donc, pour la vouer à la conservation, ça va impliquer une certaine démarche et puis cette démarche-là, elle demeure à être faite et puis avec des partenaires éventuellement du milieu, que ça soit la Municipalité ou autre. Ça, c'est la proposition qui a été faite. Je vais donner un exemple dans le cas d'un autre site d'enfouissement où on a travaillé, où on a fait aussi la découverte d'une zone qui était intéressante sur le plan écologique, et puis dans cet autre cas-là, au lieu de proposer une zone de conservation in situ, on a suggéré au promoteur de faire une conservation ex situ, donc trouver un site à l'extérieur qui était beaucoup plus intéressant, qui avait plus de valeur pour la communauté et puis qui pouvait être...

1990

Alors, dans ce cas-ci, on a considéré que le milieu qui était là méritait un certain niveau de conservation, donc ce qu'on a proposé, c'est de le conserver. Autrement dit, il n'y aura pas d'activité. Maintenant, si de l'extérieur du site, il arrive des perturbations, ça, c'est à regarder aussi attentivement.

1995

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2000

Mais c'est là qu'était ma question. Si on assèche le milieu humide de la zone 3B, qui a une incidence sur le ruisseau sans nom à cause de sa connectivité, comment on peut penser préserver le milieu humide qui est sur votre site, mais dans une très faible partie, là, on parle de peut-être 10 % ou 20 %, est-ce qu'il n'y aurait pas des tentations d'aller protéger un peu davantage, vu l'impact de l'assèchement du milieu humide?

2005

M. PIERRE LÉGARÉ :

2010

Monsieur le président, il n'y a pas d'assèchement du milieu humide, là, ce qu'il y a, il y a des – Madame la présidente, pardon – il y a un milieu humide qui va être perdu, il va être tout simplement enlevé. Et ce qui a été suggéré par le ministère de l'Environnement, c'était d'avoir, de maintenir, d'organiser le drainage du site pour faire en sorte que l'eau de surface, qui va être collecté, puisse maintenir l'écoulement vers ce milieu humide, puis continuer vers le ruisseau sans nom.

2015 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ah, O.K.

2020 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

2020 D'accord? Donc, c'est un peu l'approche qui est faite pour l'instant. Alors donc, ce qui est
suggéré, c'est que comme la même pluie va tomber sur la même surface, donc la même eau va
s'écouler, disons, vers le fossé de drainage qui est en bordure nord du site, puis va atteindre
éventuellement une partie de ce milieu humide. Donc, à ce niveau-là, si le drainage est maintenu
2025 de cette façon-là, il n'y aurait pas beaucoup de changement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K., merci.

2030 **LA PRÉSIDENTE :**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, quel est votre
avis à ce sujet?

2035 **M. JEAN MBARAGA :**

2040 Madame la présidente, comme j'expliquais hier à monsieur qui nous demandait si on
pouvait valider tout ce qui était dans l'étude d'impact, je lui avais dit justement qu'on ne le faisait
pas en vase clos, on consultait nos spécialistes. Et dans ce cas-là, comme monsieur Légaré vient
de le dire, il est en contact direct avec les gens du patrimoine écologique qui s'occupent de cette
problématique-là et puis c'est eux, justement, qui ont suggéré la solution qu'il vient de donner.
Donc, on est d'accord, comme il l'a dit à plusieurs reprises, que c'est à la suggestion justement
du ministère de l'Environnement.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

2050 Au niveau de la Ville de Drummondville et de la MRC, est-ce que vous avez une idée des
milieux humides sur le territoire? Est-ce qu'il y a des inventaires qui ont été faits globalement, est-
ce qu'il y en a beaucoup? Est-ce qu'on se retrouve ici dans une situation exceptionnelle ou bien
dont, il y en a plein partout?

M. CLAUDE PROULX :

2055 Alors, dans un premier temps, les inventaires de zones humides sont faits chez nous et elles n'ont pas toutes été caractérisées. On a les données qui nous sont transmises par les ressources de Canards illimités. Le MDDEP nous a donné également certaines informations à cet égard-là, mais on n'a pas répertorié terrains... tout le territoire de Drummondville, pour les zones humides.

2060 Les zones humides chez nous, il y en a à plusieurs endroits. Il y en a certaines qui sont plus importantes que d'autres, mais ne se retrouvent pas dans le site dont on parle. Les plus importantes sont plutôt du côté de Saint-Germain ou du côté de... on a deux autoroutes qui sont où on les retrouve plus, là. Alors, je ne sais pas si ça répond à votre question ou si Lucien voudrait compléter?

M. LUCIEN LAMPRON :

2070 Actuellement, au niveau de la région Centre du Québec, il y a un beau travail qui est en train de se réaliser au niveau de la caractérisation des milieux humides en vue d'essayer de prioriser des milieux qui pourraient être protégés plus que d'autres. C'est en cours de processus, c'est avec le Conseil régional en environnement, Centre du Québec, que cette opération est en train de ce faire. C'est basé sur la cartographie que Canards illimités et le ministère du Développement durable a fait durant les dernières années. Mais il n'y a pas de résultat actuellement qui est sorti officiellement.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Qu'est-ce que vous pensez de la question de madame Blais, d'avoir des milieux humides plus concentrés tous ensemble plutôt que d'avoir des petits lieux à différents endroits? Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable à Drummondville? En fait, c'était le sens de ma première question, s'il y avait un endroit où il y en avait beaucoup, où on pourrait aller compenser ou aller où WM pourrait aller acheter des territoires pour aider à compléter un parc régional à cet effet ou quelque chose qui aurait vraiment, disons, de l'ampleur?

M. CLAUDE PROULX :

2090 Sur la question de la concentration des zones humides versus leur éparpillement, si on peut dire, moi, je n'ai pas d'opinion à proprement parler là-dessus, je ne saurais pas trop comment répondre à cette question-là.

Cependant, ce que je pourrais ajouter, c'est que le fonds environnemental, pour l'action environnementale, qui est développé, on en a parlé depuis hier, ce fonds-là va servir, pourrait

2095 servir, dis-je, à l'acquisition de terrains, de zones humides comme celles-là pour en faire des zones de conservation. Ce sont des sommes qui sont versées dans le fonds d'action environnementale, justement pour ce type d'action là. Alors, c'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

2100 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Juste une question supplémentaire. Les pourcentages au niveau du territoire, soit de la Ville ou de la MRC, vous avez quoi comme pourcentage de zones humides pour la MRC? Avez-vous des chiffres là-dessus? Est-ce que ça a été inventorié?

2105 **M. LUCIEN LAMPRON :**

On n'a pas encore de chiffre précis à ce sujet-là. Justement, là, on devrait avoir, dans les prochains mois...

2110 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. On va attendre cette étude.

2115 **M. LUCIEN LAMPRON :**

C'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2120 À la Ville, c'est la même chose?

M. CLAUDE PROULX :

2125 Écoutez, à la Ville, moi, je peux vérifier du côté du Service du développement durable et environnement chez nous, et vous revenir avec cette réponse-là, si vous me permettez.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Pas de problème, merci.

2130 **M. CLAUDE PROULX :**

Merci.

2135 **Mme ANDRÉANNE BLAIE :**

J'ai les chiffres avec moi, si vous voulez un complément d'information?

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez le déposer en arrière, si vous voulez. Merci.

M. PIERRE LÉGARÉ :

2145 Peut-être, Madame la présidente, s'il vous plaît, juste pour rappeler aux gens que quand même, dans l'étude d'impact, on avait une zone d'étude qui avait 67 kilomètres carrés, qui entourait le site d'enfouissement dans lequel on a bien sûr cartographié les milieux humides qui étaient là. Et donc, sur la propriété de Waste Management, il y avait 17,3 hectares de milieu humide. Dans l'ensemble de la zone d'étude, il y avait 235 hectares de milieu humide, donc la zone qui est affectée, ça correspond à 1,7 % des milieux humides de la zone d'étude. Alors, ce n'est quand même pas très grand.

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

2155 Merci pour la précision. Alors, il est 15 h 20, il me reste quatre personnes sur ma liste, je ne sais pas s'il s'en est rajouté d'autres en arrière, alors on va faire... Donc, j'ai une dizaine de personnes qui veulent poser des questions, on va faire une pause et nous allons poursuivre jusqu'à vers 16 h 30, 16 h 45, et par après, nous allons reprendre ce soir à 19 h.

2160 Alors, on reprend à 15 h 30.

PAUSE

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

2170 Alors, rebienvenue. D'abord, je voudrais vous informer que nous avons parlé hier d'une présentation par madame Martel, alors cette présentation-là sera faite à la séance de ce soir, donc à compter de 19 h.

2175 Quelques vérifications au niveau des personnes qui n'étaient pas là tantôt, est-ce que monsieur Clifford Hamel serait arrivé ou serait présent? Madame Aline Parent? Madame Henriette Yergeau? Monsieur Éric Camirand? Alors, on passe à monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

Bonjour, Madame la présidente.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

2185

J'aimerais apporter une précision concernant mon intervention, hier, lorsque j'ai fait ressortir que le site de Saint-Étienne-des-Grès n'était pas mentionné au tableau 3.6. Sherbrooke n'a pas l'intention de venir à Drummondville-Saint-Nicéphore; Sherbrooke, en 2013, va avoir son propre lieu d'enfouissement technique à Bury.

2190

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2195

M. KAREL MÉNARD :

Donc, il n'y a pas de danger que ça vienne ici. J'ai plusieurs questions, vous vous en doutez, il y en a une qui me chicote un peu, puis moi, c'est toujours au niveau de la justification du projet. Monsieur Dussault parle toujours que la compagnie respecte les objectifs gouvernementaux, que le gouvernement prévoit qu'on ne devrait plus, chaque citoyen, produire 810 kilos, mais on devrait aller vers le 700 kilos et les calculs de la compagnie sont basés comme ça.

2200

Ça, ça inclut les commerces, les institutions et les industries et aussi la construction, rénovation, démolition, ce n'est pas juste le résidentiel. Donc, il faut peut-être circonscrire un petit peu qu'est-ce que c'est que le 700 kilos. Donc, ce n'est pas tous des déchets qui vont venir dans des lieux d'enfouissement technique.

2205

Aussi, lorsqu'on parle des projections de la compagnie, c'est sûr qu'il y a la démographie qui joue, mais dans le bilan de Recyc-Québec, au tableau 6.1, depuis 2000, on réduit les quantités envoyées dans les lieux d'enfouissement technique de près de 10 %. Donc, ce n'est pas vrai qu'il y a une hausse marquée au cours des dernières années, ça diminue. Ça a diminué en huit ans, entre 2000 et 2008, donc en six ans, de 10 %. C'est le tableau 6.1 qui le démontre. Donc, il faut bien circonscrire ou savoir de quoi on parle. Je veux dire, au niveau des déchets envoyés dans les lieux d'enfouissement technique, ça a diminué.

2210

2215

Donc, ce n'est pas vrai que ça a augmenté et ce n'est pas vrai qu'il y a un besoin supplémentaire. En tout cas, ça serait dur à croire qu'il y aura un besoin supplémentaire au cours des prochaines années si la tendance se maintient. Surtout avec la nouvelle politique qui vient d'être adoptée.

2220

Ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Alors, je vais transmettre votre question à monsieur Dussault, de préciser vos chiffres, qu'est-ce qui est inclus?

M. MARTIN DUSSAULT :

2230

En fait, la Politique s'adresse à tous les acteurs de la société québécoise, donc que ce soit les individus, les industries, les commerces et les institutions, la Politique du gouvernement veut ramener de 810 kilos par personne par année à 700 kilos par personne par année, entre la période 2010 à 2015. Donc, ça implique tous les secteurs d'activité, et dans ce sens-là, nos chiffres tiennent compte des efforts concertés de tous les secteurs d'activité pour atteindre les objectifs de la Politique 2010-2015.

2235

LA PRÉSIDENTE :

2240

Donc, c'est un peu une question existentialiste, là. Est-ce que nous consommons plus de déchets qu'avant? Recyc-Québec, pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

M. KAREL MÉNARD :

2245

Bien, c'est surtout les déchets envoyés à l'enfouissement qui est important de voir. Parce que oui, on consomme plus, oui, on recycle plus, mais à l'enfouissement, ça diminue. Mais on parle d'un lieu d'enfouissement technique où on dit qu'on aura des besoins accrus au cours des prochaines années, alors que c'est exactement la tendance inverse qui se passe depuis près de 10 ans. C'est qu'on diminue les quantités enfouies ou envoyées dans les lieux d'enfouissement technique.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2255 **Mme CAROLINE ROUSSELET :**

Monsieur Ménard a raison. Bon, depuis les 10 dernières années, oui, on consomme plus, mais ce qui se retrouve au site d'enfouissement, l'élimination – et moi, les chiffres que j'ai, c'est beaucoup plus le statu quo ou en légère diminution pour la grande région de Montréal. Je n'ai pas les données pour le reste du Québec et les milieux nordiques.

2260 **M. KAREL MÉNARD :**

6.1

2265

Mme CAROLINE ROUSSELET :

Mais on voit une stagnation ou une diminution de ce qui est envoyé dans les lieux d'enfouissement technique. Ce qui explique ça, c'est, il y a beaucoup plus de ressourceries, les gens font attention avec leurs résidus domestiques dangereux, ils les dévient de l'enfouissement maintenant. Les pneus ne sont plus à l'enfouissement, les médicaments, et cetera. Et beaucoup plus de gens recyclent qu'avant.

2270 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2275

Est-ce que WM a la ventilation de ce qu'il a enfoui en résidentiel, en ICI, les CRD? Est-ce que vous avez cette ventilation-là pour votre site, ce que vous recevez en déchet?

2280 **M. MARTIN DUSSAULT :**

2285

Dans la mesure du possible, on essaie de répartir les catégories de matières, sauf que ce qui vient compliquer la situation, c'est lorsque les camions passent par des postes de transbordement où il peut y avoir l'entrée d'un camion provenant d'une municipalité, ensuite un camion transportant des matières de l'industrie et un autre de commerce. Donc, tout ça entre dans un camion semi-remorque, et là, ça devient difficile d'avoir la traçabilité exacte des matières.

Par contre, pour un certain nombre de municipalités, c'est possible. Par exemple, prenons un camion qui vient de Drummondville, qui a fait la collecte à Drummondville, donc c'est assez facile d'identifier : « résidentiel Drummondville ». Lorsque ça vient d'une industrie du parc industriel, c'est possible d'afficher la notion « industriel ». Mais lorsque tout ça passe par un poste de transbordement, c'est là que ça devient compliqué d'accoler une étiquette à chacune des catégories.

2290

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2295

Est-ce que du côté de la CMM, vous avez une ventilation des déchets que vous envoyez ou si le décompte qui est fait est seulement pour le résidentiel?

M. MICHEL ALLAIRE :

2300

C'est seulement pour le résidentiel, ce qui est sous gestion municipale. Les industries, commerces qui ont des contrats directement avec les entrepreneurs, on n'a aucune donnée là-dessus.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2305

Donc, ça échappe à toutes les données.

M. MICHEL ALLAIRE :

2310

Ça échappe à notre... oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2315

O.K., merci.

M. PIERRE LÉGARÉ :

2320

Madame la présidente, si vous permettez, on va juste afficher un tableau de l'étude d'impact qui va éclairer peut-être la chose, c'est le tableau 3.3 de l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

2325

3.2 ou 3.3?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Le 3.3, c'est celui-là, ici.

2330

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2335

M. MARTIN DUSSAULT :

2340

Alors, pour répondre à la question de monsieur Ménard, le tableau 3.3, si on regarde les chiffres, j'espère que les gens sont en mesure de le voir, c'est petit, mais ici, ce qu'on regarde, l'évolution de la gestion des matières résiduelles entre 1988 et 2008, alors ce qu'on constate c'est qu'en 2008, il y avait 0,81 et nous, dans le futur, on estime que ces quantités-là qui vont aller à l'enfouissement vont continuer de régresser et vont atteindre 0,7 au cours des prochaines années, donc autour de 2015. Alors, la question, est-ce qu'on tient compte de la réduction du taux d'élimination? La réponse est oui.

2345

M. KAREL MÉNARD :

2350

Madame la présidente, je m'excuse, mais premièrement ce n'était pas une question, c'était une remarque parce qu'on présente des chiffres – le 810, le 0,81 – ça inclut toutes les matières éliminées au Québec. Ça inclut l'enfouissement technique, l'incinération, les dépôts de matériaux secs, les dépôts en tranchées, j'en oublie. Donc, ce n'est pas uniquement l'enfouissement.

2355

Là, on parle de lieux d'enfouissement technique, mais il n'y a pas juste ça au Québec, le 0,81, c'est pour l'ensemble des matières éliminées au Québec, mais il n'y a pas que l'enfouissement technique, et ça, ça amalgame tout. La deuxième ligne, on parle d'élimination, ça inclut toute une gamme de lieux d'élimination au Québec. Et si on parle uniquement d'enfouissement, le tableau 6.1 de Recyc-Québec décortique ou ventile, si on veut, l'élimination et on voit bien qu'il y a une baisse au niveau de l'élimination. C'est 9 % entre 2006 et 2008.

2360

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault?

2365

M. MARTIN DASSAULT :

2370

Alors, Madame la présidente, effectivement, il s'agit de tous les types de résidus, mais il faut savoir que la méthode d'enfouissement est la méthode la plus répandue. C'est 6,2 millions de tonnes sur 6,8 millions de tonnes éliminées qui passent par l'enfouissement, comme un lieu d'enfouissement. Donc, on considère également, dans le 6,8, les dépôts de matériaux secs, il y en a de moins en moins, la plupart sont fermés, l'incinération représente une faible proportion spécifiquement à Québec, donc qui ne vient pas en compétition sur le territoire que l'on dessert. Donc, le mode d'élimination qui dessert la population visée, c'est l'enfouissement. Donc, je pense que les chiffres sont extrêmement fiables dans le cas qui nous occupe.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Merci. Avez-vous une autre question, Monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

2380

Oui, bien sûr. Je ne veux pas vous endormir avec des chiffres. Oui, bien, par contre, je vais reparler de chiffres un petit peu. Tableau 3.6, si c'est possible de l'avoir, c'est le tableau dont j'ai parlé hier soir, sur les sites d'enfouissement desservant les territoires de l'Estrie, principalement. En fait le territoire de desserte de Saint-Nicéphore.

2385

J'ai une question, mais ça inclut trois petits volets. Si je comprends bien, premièrement, le 4 445 000 total des capacités autorisées, c'est en fonction des décrets actuels, c'est ce qui est marqué sur papier. Actuellement, on a une capacité légale autorisée pour ces sites-là, de ça. Bon. On pourrait inclure éventuellement Saint-Étienne. Bon, je comprends que ça peut être une erreur. Mais si on retranche Saint-Nicéphore, le 625 000 tonnes du 4 445 000 tonnes autorisées – vous me suivez? – on tombe au chiffre égal à 3 820 000 tonnes des capacités disponibles. Qu'est-ce que ça veut dire, c'est que le site de Saint-Nicéphore pourrait fermer demain matin, on ne serait pas en sous-capacité d'élimination. Je veux dire, ce qui est autorisé actuellement, et ça n'inclut pas Saint-Étienne-des-Grès, je vous le répète, ce qui est autorisé actuellement pourrait très bien desservir ou prendre les capacités disponibles pour le marché, l'avant-dernière colonne de droite.

2390

2395

LA PRÉSIDENTE :

Autrement dit, vous mentionnez un plan B. Vous dites que même si...

2400

M. KAREL MÉNARD :

Non, mais je mentionne que techniquement, c'est possible que le site ferme demain matin puis on n'est pas en crise d'enfouissement au Québec. C'est juste ça ma question. Ça va être ma question, si on veut.

2405

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, Madame la présidente, ce qui est important de regarder ici, c'est non pas la capacité totale des sites qui sont énumérés, mais c'est la capacité disponible que ces sites peuvent accueillir. Certains lieux d'enfouissement ont une capacité soit géographique, pour recevoir des matières, d'autres doivent respecter des plans de gestion qui ont des droits de regard, qui empêchent d'avoir des matières provenant de l'extérieur de certaines MRC, donc ça fait en sorte

2410

2415 que, par exemple, le site de Lachute ne pourrait recevoir les déchets de Drummondville ou de Longueuil, que celui de BFI ne pourrait pas recevoir ceux de l'Estrie, et cetera.

2420 Donc, lorsqu'on a recoupé, recroisé les informations dans les plans de gestion des matières résiduelles, dans les décrets d'autorisation, les capacités qui sont disponibles pour recevoir les matières sur le territoire que j'ai déterminé hier, le Centre du Québec, l'Estrie, la Montérégie, une partie de la CMM, lorsqu'on recoupe ça avec le territoire desservi par le site de Saint-Nicéphore, on parle d'une capacité totale actuellement de 3 820 000 tonnes, et c'est à peu près le nombre de tonnes qui vont à l'élimination. Donc, il y a un équilibre fragile entre ce qui est disponible dans le marché et les quantités qui sont générées.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Et cette capacité-là, c'est en date d'aujourd'hui?

2430 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Cette capacité-là, donc c'est des données qui ont été actualisées, en fait, si je me souviens bien, c'est les données qui sont basées sur des tonnages de Recyc-Québec, donc les bilans de 2008, pour que les chiffres coïncident avec les plus récentes informations qu'on a.

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

2008, donc?

2440 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Je vous remercie.

M. KAREL MÉNARD :

2450 Je vous ferai remarquer qu'encore, il manque un lieu d'enfouissement technique qui dessert une grosse municipalité soit Sherbrooke. C'est important à considérer, surtout si on parle d'équilibre fragile.

Aussi, c'est un marché, la gestion des matières résiduelles. J'aimerais savoir combien de tonnes ont été enfouies à Sainte-Sophie l'an dernier? C'est un site qui appartient à Waste

2455 Management, c'est important parce que Sainte-Sophie est mentionnée là, et je crois qu'il y a une baisse marquée du tonnage enfoui à Sainte-Sophie. Est-ce que je me trompe?

LA PRÉSIDENTE :

2460 Pour comparer, est-ce que vous avez les données de Sainte-Sophie avec vous?

M. DANIEL BRIEN :

Si vous me donnez un petit peu de temps, je vais les sortir.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bien, entretemps, on va poser une question. Est-ce que le MDDEP a un avis relativement à cette situation?

2470

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la présidente. Ce que monsieur Ménard pose, puis la réponse de monsieur Dussault, c'est effectivement que ce n'est pas demain matin qu'on pourrait transférer, admettons qu'on ferme le site de Saint-Nicéphore, ce n'est pas demain matin qu'on pourrait transférer les déchets qui venaient à Saint-Nicéphore, les transférer ailleurs. Ça va demander justement des modifications de décret, ça va demander... et puis il ne faut pas oublier non plus que cette capacité qui est transférée ailleurs va faire que ces sites-là vont atteindre leur, comment dirais-je.. leur vie utile va diminuer. Donc on risque, je ne sais pas, moi, dans deux ans, dans trois ans, de voir d'autres sites justement qui vont fermer ou qui vont demander des décrets d'urgence. Donc, il faut faire attention, parce que c'est un équilibre effectivement fragile. Puis demain matin, on ne se retournerait pas en disant : envoyez vos sites, envoyez vos déchets à tel site, à tel site. Ça ne marche pas comme ça.

2480

2485

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que les autres sites ont une capacité à intégrer la matière résiduelle de Saint-Nicéphore, le volume qui est là? Est-ce que ça serait possible?

2490

M. JEAN MBARAGA :

C'est ce que je dis, Madame la présidente, parce que la plupart du temps, non seulement je ne suis pas sûr qu'ils peuvent recevoir justement les déchets qui viennent d'ailleurs, mais c'est qu'ils ont aussi une capacité annuelle. On dit : « Pour tel site, vous avez droit à 500 000 tonnes par années. » Donc, si on veut qu'il reçoive 575 000 tonnes par année, il faut modifier son décret.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2500

M. JEAN MBARAGA :

En ayant cette augmentation justement de 75 000 tonnes de plus, évidemment sa durée de vie va diminuer aussi plus rapidement.

2505

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors, vous avez trouvé l'information, Monsieur Brien?

2510

M. DANIEL BRIEN :

Oui, Madame la présidente. En 2011, à Sainte-Sophie, on a reçu 484 403 tonnes métriques. Ce qu'il faut expliquer, la baisse du tonnage à Sainte-Sophie c'est particulier. Il y a des déchets avant qui arrivaient à notre site en provenance, entre autres, de la Rive-Sud de Montréal et de l'île de Montréal, qui étaient maintenant acheminés au site de Lachute. Il y a eu une cause légale entre le ministère de l'Environnement et l'exploitant du site de Lachute, et le ministère a eu gain de cause, c'est-à-dire que le site de Lachute, maintenant, ne peut plus recevoir les déchets qui viennent de ce territoire de desserte là, donc l'île de Montréal et Longueuil, et on voit notre tonnage à Sainte-Sophie, maintenant, qui va revenir, qui va augmenter en 2012.

2515

2520

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, le tonnage venant de Longueuil maintenant est dirigé à Saint-Nicéphore?

2525

M. DANIEL BRIEN :

C'est-à-dire qu'il faut toujours faire attention entre le tonnage résidentiel, tonnage commercial et tout ça. Une partie du tonnage commercial qui vient de certains postes de transfert qui allaient à Lachute, vient maintenant, revient maintenant à Sainte-Sophie. C'est du tonnage qu'on a eu jusqu'à la fin 2009, un peu avant 2010, et par la suite, en 2011, tout ce tonnage-là était acheminé à Lachute. Il y a eu plusieurs causes légales, ça a duré pendant des mois, voire des années, et le ministère a eu gain de cause et maintenant, le site de Lachute ne peut plus recevoir ces tonnes-là. Donc, il y en a une bonne partie qui vient chez nous et une partie qui va à Lachenaie, chez BFI.

2530

2535 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que c'est un jugement qui a été porté en appel, ça?

2540 **M. DANIEL BRIEN :**

Ah, ça a été porté en appel et la cour...

M. MARTIN DUSSAULT :

2545 En fait, ça s'est rendu jusqu'en Cour d'appel et le banc de trois juges a tranché en faveur du ministère du Développement durable, comme quoi il y avait une capacité limite au site de Lachute. Donc, le jugement a été exécutoire et l'exploitant a renoncé à porter la cause en Cour suprême.

2550 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Donc, les chiffres que vous nous présentez, est-ce qu'ils tiennent compte de cet apport-là de tonnage qui viendrait, qui allait avant à Lachute?

M. MARTIN DUSSAULT :

2560 Oui, parce que dans le fond, c'est le retour à un portrait qui ressemble beaucoup plus aux chiffres qu'on vous a présentés. L'an passé, les données ont été faussées parce qu'il y a environ 450 à 500 000 tonnes qui ont été déplacées de notre lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie vers celui de Lachute, et là, maintenant, ce sera le retour au portrait qui était avant, le portrait qui est présenté.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2570 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2575 Juste un complément. Au niveau des tonnages que vous recevez, vous demandez 600 000 tonnes par année, comment vous contrôlez ça, le 600 000 tonnes? Vous n'arrivez pas au mois d'octobre : on est rendu à 595 000 tonnes, on en a pour trois semaines encore puis on arrête.

Vous pouvez le dépasser, j'imagine? Mais si vous dépassez ça deux ou trois années de file, en disant que peut-être, l'année d'après on en fera moins... comment c'est géré, ça? Est-ce que c'est approximativement 600 000 tonnes?

2580 **M. DANIEL BRIEN :**

2585 Non, pas du tout, c'est géré de façon très précise. À Sainte-Sophie, on a une limite d'un million de tonnes, on ne peut pas dépasser ce un million de tonnes-là. Si on se fait imposer une limite, ici, à Saint-Nicéphore de 600 000 tonnes, on va s'assurer qu'on ne dépassera pas ce 600 000 tonnes-là. Le tonnage est cumulé quotidiennement. Ça fait qu'on sait très bien où est-ce qu'on est rendu et, par exemple, hypothétiquement, si rendu au mois de septembre, octobre on voit qu'on s'enlignait vers le 600 000 tonnes, bien, il ya des contrats qu'on ne soumissionnera tout simplement pas, pour respecter notre limite annuelle. Ce n'est pas variable dans le temps, on ne peut pas dire une année, on va en prendre moins, l'année suivante plus, c'est vraiment annuel qui nous a été imposé.

2590

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2595 O.K. Et si vous en prenez moins, une année, il n'y a pas un cumulatif sur les années suivantes?

M. DANIEL BRIEN :

2600 Ça peut varier d'un décret à l'autre, mais dans le cas... par exemple, si je donne l'exemple de Sainte-Sophie, non, c'est une limite annuelle, on ne peut pas dire : j'en ai eu moins une année, je vais en avoir plus l'année suivante. Dans notre cas, c'est pas ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2605 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2610 Et l'autorisation est pour combien d'années? Votre autorisation pour le tonnage?

M. MARTIN DUSSAULT :

À Sainte-Sophie?

2615

LA PRÉSIDENTE :

À Saint-Nicéphore?

2620

M. MARTIN DUSSAULT :

2625

À Saint-Nicéphore, ce qu'on demande comme autorisation, c'est une autorisation, en fait, de 12 millions de tonnes au cumulatif. Donc, dans la mesure où on recevait, on atteignait à chaque année le maximum qu'il nous serait possible d'obtenir, 600 000 tonnes, ça veut dire que c'est un permis qui durerait pour une période de 20 ans. Cela dit, s'il y a des années où on a moins de tonnage, et il n'y a rien qui dit qu'on va avoir le tonnage maximum à chaque année, ça veut dire que le site sera prolongé et il va desservir la communauté plus longuement.

2630

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce qu'il y aurait possibilité d'autorisation renouvelable par période de cinq ans, plutôt qu'un chèque en blanc pour 20 ans?

2635

M. JEAN MBARAGA :

2640

Madame la présidente, tout est possible. Quand on arrive justement au décret par le Conseil des ministres, on dit qu'il peut autoriser le terme qu'il veut. Mais ce que je peux vous dire des dernières années, on a autorisé des cinq ans, mais c'est des, comment on dirait, on a autorisé par périodes de cinq, six, sept ans, mais c'est ce qu'on disait justement, que ça pouvait être révérifié. C'est-à-dire que ça pouvait être reconduit par simple certificat d'autorisation, au lieu, justement, de recommencer l'étude d'impact ou aller en modification de décret. Mais au niveau du Conseil des ministres, il a le pouvoir d'autoriser, soit par période de temps ou par capacité, il a droit à tout.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des exemples précis où ça a été autorisé et reconduit par période de cinq ans?

2650

M. JEAN MBARAGA :

2655

Il y en a. Sur la vingtaine de décrets, les derniers, je dirais, les cinq, six derniers, ça a été autorisé justement par, on appelle ça des phases. Prenons, on parlait du cas de Lachute; Lachute c'était une capacité totale de 12,4 millions, et on l'a scindée en trois, en disant : c'est des capacités équivalentes à quatre, c'est-à-dire à 4,2, 4,3 millions de mètres cubes, compte tenu

justement qu'ils avaient une capacité annuelle de 500 000 tonnes. Donc, vous voyez, diviser simplement 4,4 ou 4,2 par 500 000 tonnes, vous allez avoir le nombre d'années justement que ça devait durer.

2660 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez vu des cas où il y avait une autorisation sur 20 ans et que ça aurait été changé pendant la période pour réduire ça à cinq ans et vice-versa? Ou est-ce qu'on aurait peut-être une période de cinq ans, puis ça aurait été changé pour donner 20 ans?

2665

M. JEAN MBARAGA :

Non, non, c'est pas comme ça.

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

M. JEAN MBARAGA :

2675

C'est pas comme ça, parce que les anciens décrets justement qui ont été produits, c'était des décrets dont la durée de vie c'était, admettons, 70 ans, 80 ans. Tantôt, on était en train de parler des phases de 4,2 à 7 point quelque chose. Donc là-bas, c'était de 25 ans. La première phase était de 25 ans. Donc, on disait, on l'autorise justement à une capacité d'autant, les 25 premières années, vous exploitez sur 25 ans, et puis, bien, vous pourrez revenir en 2027, en 2026 pour voir votre capacité augmenter pour terminer, par exemple, la capacité qui vous a été autorisée. Mais l'inverse, je n'ai jamais vu ça, l'inverse où on dit : « On vous autorise pour 25 ans, mais en cours d'exploitation, non, non, non, on revient, là. On vous autorise pour 8 ans. » Non, je n'ai jamais vu ça.

2680

2685

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Longpré? Non, ça va? Merci beaucoup. Alors, ça va, monsieur Ménard?

2690 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. J'ai posé deux questions?

LA PRÉSIDENTE :

2695

Vous pouvez revenir, vous réenregistrer pour poser d'autres questions.

M. KAREL MÉNARD :

2700 Je vais arrêter de poser des questions sur les chiffres, mais je trouve que c'est très
important, parce qu'on parle de justification du projet, et là, on a un site de Sainte-Sophie autorisé
à un million de tonnes qui n'a reçu que même pas 500 000 tonnes. Donc, ça vient un petit peu
fausser les besoins et je soumetts à la commission que la Ville de Gatineau actuellement est en
appel d'offres pour implanter sa propre infrastructure d'élimination de déchets sur son territoire.
2705 Donc, ça va faire des ponctions, au niveau du tonnage, sur les sites qu'on voit au tableau 3.6 de
l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

2710 Alors, on apprécierait que vous nous donniez ces précisions-là dans votre mémoire.

M. KAREL MÉNARD :

Merci.

M. MARTIN DUSSAULT :

2715 Madame la présidente, si je peux intervenir? Donc c'est important de comprendre que le
portrait que j'ai mentionné, maintenant que la situation a été rectifiée au site de Lachute, c'est que
le tonnage au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie va être rétabli à un rythme, ce qu'il y a eu
2720 au cours des dernières années, donc tout près d'un million de tonnes et concernant Gatineau, le
tonnage de Gatineau n'est pas prévu dans le territoire qui est considéré. Donc, il n'y aura pas de
ponction à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Merci pour les précisions. Monsieur Jean-Benjamin Milot.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2730 Rebonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2735 Bonjour!

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2740 Madame la présidente et Monsieur le président, bon, là, je suis un peu dans une zone d'ombre, donc j'aimerais qu'on m'éclaire. C'est à propos de la fameuse entente qu'à mon avis, on n'a pas été assez précis, puis on a eu des réponses très vagues, donc je me vois obligé de... je ne sais pas si vous l'avez avec vous ou je peux vous en remettre une copie?

LA PRÉSIDENTE :

2745 De quel document vous parlez?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2750 Je parle de l'entente de principe qu'il y a eu entre la Ville, la MRC et Waste Management.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que c'est les Exigences et garanties?

2755 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Exigences et garantie imposées pour le développement du complexe environnemental intégré et énergétique à Drummondville.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on parle du document DA6, pour ceux qui nous écoutent via Internet, qui est sur le site. Alors, on l'a devant nous.

2765 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

2770 D'accord. Le point, bien les deux points qui m'intéressent, c'est les points 15 et 16. Bon, il faut sauter le préambule, quoiqu'il y ait des choses intéressantes dans le préambule, je ne sais pas, il y a trois lignes qui m'intéressent de 15, et je ne sais pas si vous me permettez de les lire pour que les gens dans la salle?

LA PRÉSIDENTE :

2775 Oui, s'il vous plaît, allez-y.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Il est dit dans la section 15 : « PGMR et autorisation »

2780 « Dans les limites permises par la loi, les règlements et le décret 2626-2004 du
gouvernement du Québec, Drummondville et la MRC sont disposées à revoir le PGMR et, le cas
échéant, leurs règlements, afin que le projet puisse s'implanter pour que West Management
puisse obtenir les autorisations qui sont de leur compétence et nécessaires à l'implantation du
complexe. »

2785 Donc, ici, on voit que la Ville favorise, on dit « puisse obtenir », puis aussi, en point 16 :
« Autorisations », il est dit :

2790 « À cet égard, dans les limites permises par la loi, les règlements et le décret du
gouvernement du Québec, Drummondville et la MRC sont disposées à revoir le PGMR et, le cas
échant, leurs règlements, afin que le projet puisse s'implanter. »

LA PRÉSIDENTE :

2795 Votre question?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2800 J'ai ma question. J'aimerais savoir si cette entente de principe entre Waste Management,
la MRC et la Ville de Drummondville, cette entente qui engage la Ville à revoir son PGMR, à
modifier les règlements afin que puisse s'implanter le projet, je demande aux gens de la Ville, à
messieurs Proulx et Lampron, pourquoi avoir signé une telle entente avant les consultations
publiques?

2805 La MRC et la Ville ont l'obligation contractuelle de favoriser l'implantation du projet, selon
ce qui est écrit. Vous êtes liés contractuellement avec ce document-là. Est-ce que la Municipalité
ne perd pas un peu de sa neutralité et est-ce que la Ville a pris une décision avant même d'avoir
consulté ses citoyens? Est-ce que la MRC et la Ville représentent encore l'intérêt des citoyens de
la région avec cette entente-là? Ça, c'est des questions pour moi qui sont fondamentales.
2810 J'aimerais qu'on me réponde là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2815 Alors, on va donner la parole à monsieur Proulx.

M. CLAUDE PROULX :

2820 Merci beaucoup. Alors, écoutez, je pense qu'il faut bien lire les articles 15 et 16. Effectivement, on a convenu avec Waste et la MRC d'un certain nombre d'enjeux qui ont été exigés à la compagnie pour l'entente dont on parle ici. Ça devait se faire en début de processus, en amont de tout ça, si on veut être capable de discuter avec Waste puis d'imposer des conditions, ça ne peut pas être une fois que tous les permis sont obtenus de la part de Waste. Il faut avoir un certain pouvoir de négociation, si on veut, à cet égard-là.

2825 Par ailleurs, puis ça c'est important aussi, dans les mêmes articles, ce que vous lisez, c'est d'entrée de jeu, là, ça commence par : « Dans les limites permises par la loi et par les règlements et le décret ». Alors, il faut respecter tout ça. Puis c'est là-dedans qu'on retrouve la question des changements de schéma, d'aménagement et de Plan d'urbanisme, de règlement de zonage et des processus qui sont imposés là-dedans. C'est sous réserve de ces processus-là qui sont tout
2830 à fait démocratiques, que l'entente est intervenue.

Il y a aussi le décret dont on parle, qui est le décret de regroupement, ça, on en a parlé un petit peu hier, on peut en reparler aujourd'hui, je pense que la commission aura certaines questions, du moins c'est ce qu'elle a annoncé.

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2840 Pas tout à fait. Je trouve que c'est une entorse au processus et ma question est la suivante, c'est une sous-question, Madame la présidente : pourquoi signer et s'engager à des choses? C'est un contrat de gré à gré, O.K.? On est tenu de faire des appels d'offres. Est-ce que de faire une entente de gré à gré avec une compagnie en particulier – ce n'est pas BFI, ce n'est pas n'importe qui, c'est Waste Management –, est-ce que ça ne fausse pas, est-ce que, à mon
2845 sens, là, est-ce que cette entente ou cette réunion préalable ne fausse pas l'appel d'offres? Pourquoi faire une telle entente de gré à gré?

LA PRÉSIDENTE :

2850 Et cette entente date de mars 2012. Donc, c'est très...

M. CLAUDE PROULX :

2855 Ça s'est finalisé récemment, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

2860

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

À la sauvette, si je peux me permettre. À la va-vite, oui.

2865

M. CLAUDE PROULX :

Écoutez, ça a été finalisé récemment, effectivement, je ne dirais pas à la sauvette, par ailleurs, mais quand même.

2870

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Mais la période d'information du BAPE a été écourtée et je sens, moi, que les citoyens sont bousculés et précipités, moi, pour trouver de l'information, je me sens bousculer.

2875

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que qu'est-ce que c'est que monsieur Milot dit – si je vous comprends bien – c'est que la consultation des citoyens va intervenir seulement après que cette entente-là ait été signée, là. Elle est déjà signée. Pouvez-vous clarifier la situation par rapport au processus de consultation qui est prévu également?

2880

M. CLAUDE PROULX :

Bien, écoutez, le processus de consultation, lorsque qu'il aura lieu, bien écoutez, le résultat sera celui qu'il sera. L'entente, si le processus n'aboutit pas, il n'y a plus d'entente. C'est une entente qui est conditionnelle à la réussite, enfin à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Alors, s'il n'y a pas de certificat d'autorisation...

2885

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Il est marqué nulle part que c'est conditionnel.

2890

M. CLAUDE PROULX :

Pardon?

2895

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2900 Il est marqué nulle part que c'est conditionnel, et puis je ne vois pas la pertinence de négocier avec Waste Management avant un appel d'offres.

M. CLAUDE PROULX :

2905 Là, je comprends mal la question d'appel d'offres, qu'est-ce qu'elle vient faire dans le décor, mais j'aimerais que vous précisiez cette portion-là de votre pensée.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2910 À mon sens, c'est très, très clair, là. Ici, Drummondville, même dans les préambules, il est indiqué en point 1 que les préambules s'appliquent, même dans les préambules c'est très favorable au projet et puis, moi, je remets même en cause cette entente-là, la nécessité de signer ça avant qu'on ait consulté les citoyens. Mais si vous voulez qu'on parle de l'entente, mais moi, cette entente-là, je ne la trouve pas valide, parce que c'est une entorse au processus.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Disons qu'on est en période de questions, Monsieur Milot, les opinions, vous les exprimerez dans votre mémoire, alors vous avez posé une question?

2920

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Je vais passer à ma deuxième question.

2925

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question, allez-y.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2930

Parce qu'on ne répond pas.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2935

Mais avant de passer à votre deuxième question, en fait si elle n'est pas en lien avec la première, au niveau du référendum, pourriez-vous préciser comment ça va se faire à la lumière du décret tel qu'il est écrit?

M. CLAUDE PROULX :

2940

Vous voulez savoir, le processus de comment on va procéder?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2945

Comment va procéder le référendum? Qui va être appelé à... est-ce qu'il va y avoir une signature de registre?

M. CLAUDE PROULX :

2950

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2955

Est-ce qu'il va être constitué avec l'ancienne ville, les deux anciennes villes, la nouvelle ville? Quelle est la quincaillerie qui entoure le processus référendaire?

M. CLAUDE PROULX :

2960

Bon. Il y a l'article 45 du décret que j'ai déposé précédemment, qui explique comment ça fonctionne. Il y a une opinion juridique qui – malheureusement, il y a une petite problématique de photocopie, vous allez avoir la version complète ce soir, de cette opinion-là, ça décrit comment procéder. Maintenant, dans mes mots, si vous me permettez?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2965

Oui, allez-y.

M. CLAUDE PROULX :

2970

On va procéder avec un registre qui va porter sur la question de l'agrandissement du site, d'accord, pas d'accord, il y aura un registre, donc, qui sera préalable à la tenue d'un référendum, et si le nombre de personnes habiles à voter suffisant signent le registre approprié, il y aura un référendum.

2975

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, qui peut signer le registre, ce sont juste les personnes dans les zones limitrophes?

2980 **M. CLAUDE PROULX :**

Il y aura deux registres.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. CLAUDE PROULX :

2990 Un premier, puis ça découle du décret, tout ça, un premier registre qui s'adresse à toutes les personnes habiles à voter du secteur de l'ancien territoire de Saint-Nicéphore. Un deuxième registre qui s'adresse à toutes les personnes habiles à voter du restant du territoire de la nouvelle ville de Drummondville.

2995 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et pourquoi il y en aurait deux?

3000 **M. CLAUDE PROULX :**

Pourquoi on en a deux? Écoutez, je pense que ça, c'est... puis pourquoi ça se retrouve dans le décret, on pourrait poser la question aussi.

3005 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui?

M. CLAUDE PROULX :

3010 C'est que les gens de Saint-Nicéphore, en tout cas, c'est la compréhension que j'en ai eu de la mairesse de l'époque qui négociait cette entente-là, qui discutait à ce niveau-là, c'est qu'il y avait une volonté ou une crainte, en fait, des gens de Saint-Nicéphore ou de leurs représentants, que le regroupement ait pour effet de noyer, si on veut, une communauté qui antérieurement au regroupement, avait toutes les marges de manœuvre pour les questions de zonage ou autre.
3015 C'est ça qui les préoccupait. C'est une crainte, je pense, en tout cas, c'est ma compréhension, de se noyer dans une masse à l'intérieur de laquelle ils perdraient, en quelque sorte, cette identité-là.

LA PRÉSIDENTE :

3020

Mais qu'est-ce qui arriverait...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3025

Mais au niveau... on a une question...

LA PRÉSIDENTE :

3030

On a la même question, probablement. Qu'est-ce qui arriverait si les citoyens de Saint-Nicéphore votent non et que le résultat du référendum c'est non et que le résultat du référendum pour la balance des citoyens, donc de Drummondville, c'est oui?

M. CLAUDE PROULX :

3035

Le décret prévoit que la majorité doit être acquise dans les deux territoires.

LA PRÉSIDENTE :

3040

Sinon?

M. CLAUDE PROULX :

3045

Bien sinon, écoutez, nous, le résultat de ça, on le soumet au ministre, au MDDEP pour qu'il tienne compte de ces résultats-là dans sa réflexion qui va le conduire, ou non, à l'émission d'un décret. C'est le but qui est recherché.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3050

Est-ce que c'est votre compréhension ou votre interprétation à la lumière des avis légaux que je n'ai pas lus?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

3055

C'est une interprétation.

M. CLAUDE PROULX :

3060 Écoutez, c'est ma compréhension des avis légaux, là. C'est comme ça que je les comprends. Maintenant, est-ce que je les interprète? Je ne crois pas. Moi, je peux comprendre ce qui s'y retrouve.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3065 O.K.

M. CLAUDE PROULX :

3070 Maintenant, le moment où le processus de registre et de référendum éventuellement se tiendrait, est-ce que c'est le seul où c'est possible? Il y a peut-être d'autres endroits. Ça pourrait se tenir également au moment où le BAPE a terminé son rapport, c'est déposé, le ministre a fait sa recommandation, le décret est passé, la compagnie vient demander un permis de construction, et là, on pourrait faire le registre et le référendum à ce moment-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3075 O.K. Donc, ça serait sur une pièce législative, si vous me passez l'expression?

M. CLAUDE PROULX :

3080 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3085 Ça serait sur un règlement, une résolution?

M. CLAUDE PROULX :

3090 Bien en fait, ici, ça serait sur une demande de permis, là, dans ce que je comprends de l'avis qu'on a, sur une demande de permis. Bien, la demande de permis est assujettie à cette question-là. Mais ce qu'on estime, par ailleurs, c'est qu'une fois que le BAPE a fait tout son travail, une fois que le ministre a convaincu le Conseil des ministres, une fois que le Conseil des ministres a fait un décret, le gouvernement du Québec a dit : oui, il y a un site à Saint-Nicéphore, on pense, je vois mal comment le registre puis le référendum sur la demande de permis qui arrive à la toute fin va pouvoir renverser cette position-là.

3095 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Je m'excuse, je m'excuse, mais ce n'est pas à vous. Ce n'est pas à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3100

Monsieur Milot, attendez. Monsieur Proulx a la parole, on reviendra à vous tantôt. Alors, poursuivez Monsieur Proulx.

M. CLAUDE PROULX :

3105

Je terminais. Nous, on pense qu'effectivement, c'est au ministre, au moment de l'intervention du ministre et de la réflexion du ministère que cette question-là aura le plus d'impact sur la suite des choses. C'est ce qui est notre compréhension de tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

3110

D'accord. Monsieur Longpré, ça va? Oui? Donc, merci. Donc, monsieur Milot, est-ce que vous avez une autre question?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

3115

Oui, j'ai une deuxième question qui concerne le règlement modifiant le... en fait, il est intitulé comme ça, il très mal intitulé : le *Règlement modifiant le règlement MRC 465 relatif au Plan de gestion des matières résiduelles*. Je ne sais pas si vous l'avez, il est à l'état de projet encore, mais il est tout écrit, il est seulement prêt à être signé. Ici, il est indiqué :

3120

« *Attendu que Waste Management souhaite éliminer jusqu'à un maximum de 600 000 tonnes par année à son LET, dont 540 000 tonnes provenant de l'extérieur du territoire de la MRC, ce qui correspond à plus ou moins aux activités actuelles sur le site de Waste Management.* »

3125

D'abord, cette modification-là au règlement est fautive, puis si on fait le calcul, ça ne fonctionne pas. On ne peut pas respecter le 600 000 si on a déjà 540 000 qui provient de l'extérieur, mais aussi, je veux questionner les gens de la MRC et de la Ville, à savoir, ce qui correspond plus ou moins aux activités actuelles, tandis qu'on nous a dit, hier, par la bouche de monsieur Lampron, que ce n'est pas du tout les activités actuelles, qu'il y a une augmentation d'importation à 540 000 tonnes. Pourquoi est-ce qu'on dit aux gens que ça correspond aux activités actuelles, alors que ça ne correspond pas aux activités actuelles?

3130

LA PRÉSIDENTE :

3135

Alors, si je comprends bien, vous voulez l'interprétation de la MRC sur ce que vous venez de lire?

3140 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Bien oui.

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Monsieur Lampron.

M. LUCIEN LAMPRON :

3150 Bon. À ce moment-là, au niveau des activités actuelles, je pense que les statistiques, en tout cas, les chiffres que Waste Management nous a sortis ces derniers jours, c'est approximativement pour autour de 625 000 tonnes par année qu'on reçoit au site de Saint-Nicéphore, O.K.?

3155 À ce moment-là, qu'est-ce qu'on propose, c'est une modification du règlement limitant la décharge sur notre territoire, on propose de modifier le tonnage qui est actuellement en vigueur pour l'ajuster à la réalité qu'on vit actuellement sur le territoire de la MRC. À ce moment-là, c'est autour de 600 000 tonnes par année. À ce moment-là, actuellement, le tonnage est à 315 000 tonnes, la proposition, la modification, le projet de modification, parce que c'est encore au stade
3160 de projet, c'est de passer de 315 000 tonnes à 540 000 tonnes par année. Où est le lien avec le 600? C'est sûr qu'actuellement, Waste nous dit que 60 000 tonnes qui proviennent de l'intérieur du territoire de la MRC, si on additionne 540 000 plus les 60 000, on se retrouve à 600 000 tonnes.

3165 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Ma question était : pourquoi vous dites que c'est les activités actuelles du site, alors qu'il y a une augmentation? Je trouve que dans l'écriture de tout ça, la modification du PGMR, il y a une
3170 – je m'adresse à vous, Madame la présidente – une désinformation, parce que si on lit ça rapidement, c'est comme si les activités actuelles n'étaient pas changées alors qu'il y a une nette augmentation des importations.

M. MARTIN DUSSAULT :

3175 Madame la présidente, je peux peut-être apporter un éclairage, là. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au cours des dernières années, on a eu une moyenne de 600 000 tonnes, et c'est ce qu'on...

3180

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

723 000.

3185

M. MARTIN DUSSAULT :

3190

Donc, au cours des dernières années, environ 600 000 tonnes. Il est vrai, comme monsieur Milot le fait remarquer, il y a déjà eu un tonnage plus grand, il mentionne des quantités autour de 700 000 tonnes, donc c'est une baisse de tonnage dans le futur, puisqu'on va limiter la quantité à 600 000 tonnes. Le chiffre de 315 000 tonnes, c'est un chiffre en quelque part qui est virtuel à ce moment-ci parce qu'il n'a jamais été, c'est une limitation qui n'a jamais été applicable puisque le site actuel, sous son autorisation, on n'a pas de limite annuelle. L'intention, en 2004, de la MRC, lorsqu'elle avait conçu son plan de gestion des matières résiduelles, c'était de limiter les matières provenant de l'extérieur à 315 000 tonnes sur un futur agrandissement. Mais les taux de récupération et de valorisation n'ont pas connu les succès escomptés à ce moment-là, donc le taux de 315 000 tonnes ne s'est pas avéré. Donc, ce chiffre-là n'a jamais été applicable et il ne faut pas faire l'équation, partir de 315 à 600 000 tonnes, mais bien de 700 quelque mille tonnes vers une baisse à 600 000 tonnes au cours des prochaines années. L'équation doit être faite de la façon inverse.

3195

3200

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Une dernière sous-question par rapport à ça.

3205

LA PRÉSIDENTE :

C'est la dernière, je vais vous l'accorder.

3210

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Par rapport à ce règlement-là qui est signé en date du 7 mars 2012.

M. LUCIEN LAMPRON :

3215

Rectification : projet de règlement.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

3220

Le projet, oui. Mais ce projet a été signé le 7 mars tandis que l'autre entente de principe, exigences, dont nous parlions a été signée le...

LA PRÉSIDENTE :

Le 12.

3225

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Non, c'est le 26 mars qui est marqué ici. Comment ça se fait qu'on n'avait pas connaissance de la modification de projet du PGMR en signant l'entente de projet avec Waste? Pourquoi? Il faut faire les choses dans l'ordre. Ça ne concorde pas. Il n'y a rien qui concorde.

3230

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Milot questionne l'ordre des documents en termes de dates.

3235

M. CLAUDE PROULX :

Pour ce qui est des dates, on va s'entendre qu'on comprend tous les mêmes dates. Le projet de règlement de la MRC date de quel moment, ce projet-là? C'est-tu le 6 mars? C'est ça? Le 7 mars, c'est ça? Puis l'autre document, lui, il date du 22 mars. Alors, votre question c'est de savoir pourquoi l'un précède l'autre?

3240

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Bien, là, ce qui est arrivé, c'est que les gens ont voté, ont fait un projet de modification du PGMR.

3245

M. CLAUDE PROULX :

Oui?

3250

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

C'est à dire, l'essence du projet, l'augmentation à 540 000 tonnes d'importation, ils ont modifié ça avant de s'asseoir à une entente avec Waste, donc les choses... je ne comprends pas votre logique derrière. À mon avis, ça s'est fait tellement vite qu'il n'y a pas de logique, Madame la présidente.

3255

LA PRÉSIDENTE :

O.K. On vous remercie pour votre opinion.

3260

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3265 Moi, j'aurais juste quelques questions pour la MRC. Qu'est-ce qu'il reste à faire avec le PGMR? Hier j'inversais les lettres, là, PGRM, PGMR, qu'est-ce qu'il reste à faire avec ce règlement-là? Là, on a un projet de règlement signé le 7 mars 2012, il a été soumis à une assemblée, j'imagine?

3270 **M. LUCIEN LAMPRON :**

 Bon. Je dois vous préciser, ce projet-là a été déposé, il va y avoir consultation publique à la fin du mois de juin. Le 21 et le 28, je crois.

3275 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 Le 21 ou le 28 juin il y aura consultation des citoyens?

3280 **M. LUCIEN LAMPRON :**

 Oui. Oui, mais il va y avoir consultation à deux endroits sur le territoire de la MRC. Une consultation à la MRC, au bureau de la MRC, et une autre à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Cyrille. C'est ça qui est prévu. Suite à cette consultation, la MRC va évaluer les résultats, les avis qui ont été donnés et modifiera ou adoptera le règlement avec ou sans modification.

3285 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 O.K., et vous prévoyez l'adoption finale du règlement à peu près vis-à-vis quelle date?

3290 **M. LUCIEN LAMPRON :**

 Bon, ça, c'est une très bonne question parce que ça dépendra de l'ampleur de...

3295 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

 De la consultation.

3300 **M. LUCIEN LAMPRON :**

 Oui, c'est ça, de la participation au niveau de la consultation.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3305 O.K. J'ai cru comprendre aussi que le schéma d'aménagement révisé serait, bien c'est concomitant, vous êtes en période de révision du schéma d'aménagement révisé, vous en êtes rendus à quelle étape dans ça, avant de consulter les citoyens?

M. LUCIEN LAMPRON :

3310 Bon. Là, il y a des termes qui sont importants de préciser. Là, vous parlez d'un schéma d'aménagement révisé, ça, c'est une opération longue et laborieuse. On parle, dans le cas qui nous intéresse, concernant la demande de Waste, beaucoup plus d'une modification ponctuelle du règlement de schéma d'aménagement de la MRC qui est actuellement en vigueur.

3315 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K.

M. LUCIEN LAMPRON :

3320 Où est-ce qu'on est rendu avec cette modification-là, on a adopté un projet, à peu près à la même date, et on a envoyé ce projet-là au gouvernement pour qu'il nous donne, en fait au ministère des Affaires municipales, pour avoir un avis préliminaire sur notre projet; vous avez l'avis du ministère des Affaires municipales dans la liasse qu'on vous a remise, à l'effet que c'était conforme aux orientations du gouvernement. Tous les ministères et mandataires du gouvernement, bon.

3325 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

3330 En ce qui a trait au...

M. LUCIEN LAMPRON :

Projet.

3335 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Au projet, O.K.

3340

M. LUCIEN LAMPRON :

C'est ça. À ce moment-là, on est rendu, on a procédé à la consultation – dans ce cas-là, la consultation publique a été faite le 14 mai dernier et théoriquement, on serait prêt à adopter la réglementation à ce sujet-là, dans les prochains mois.

3345

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Le 14 mai dernier.

3350

M. LUCIEN LAMPRON :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3355

Vous avez eu combien de personnes en consultation?

M. LUCIEN LAMPRON :

3360

Suite à un appel lors de la soirée d'information qui avait eu lieu ici, le 9 mai, on a eu trois personnes qui se sont présentées à notre consultation publique. En tout cas, ça a été publié dans les journaux et ça a été...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3365

Ça a été publié?

M. LUCIEN LAMPRON :

3370

Oui, normalement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

De façon légale, normalement dans les journaux.

3375

M. LUCIEN LAMPRON :

Et aussi, ça avait été souligné lors de la soirée du 9 mai dernier.

3380

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et cette consultation-là était prévue pour quand?

3385 **M. LUCIEN LAMPRON :**

Le 14 mai.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3390

Le 14.

M. LUCIEN LAMPRON :

3395

C'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3400

Cinq jours avant. Ça a été annoncé le 9, lors de la séance d'information tenue par le BAPE, ici.

M. LUCIEN LAMPRON :

3405

Oui, ici. C'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

3410

LA PRÉSIDENTE :

Pour le PGMR, vous avez mentionné tantôt la consultation, ça serait quelle forme de consultation?

3415

M. LUCIEN LAMPRON :

LA MRC doit former, a formé une commission qui va tenir deux assemblées publiques pour entendre qu'est-ce que la population a à dire sur la modification proposée. À ce moment-là, c'est une soirée, les gens sont invités à venir s'exprimer sur le contenu du projet de règlement.

3420

LA PRÉSIDENTE :

3425 Et les avis qui vont être émis vont être pris en considération, mais ne sont pas... vous n'avez pas besoin de les prendre en considération.

M. LUCIEN LAMPRON :

3430 La loi prévoit qu'on doit rédiger un rapport de consultation et ensuite, ça sera au Conseil de prendre en délibéré les résultats de cette consultation-là et d'adopter un règlement en conséquence.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Oui. O.K., je vous remercie. J'appelle maintenant Monsieur Jean-Guy Forcier, est-ce qu'il est dans la salle? Oui.

M. JEAN-GUY FORCIER :

3440 Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3445 Bonjour, Monsieur Forcier.

M. JEAN-GUY FORCIER :

3450 Bonjour! Moi, j'ai été maire de Saint-Nicéphore pendant huit ans. Je connais un petit peu pas mal tous les tenants puis les aboutissants de ça, et je pense que quand on administre, on doit prévoir, puis j'ai trouvé un petit peu triste d'apprendre hier que la Ville de Drummondville, comme je les connais, ça m'a surpris hier, mais qu'ils n'avaient pas de plan B.

3455 Je vais juste, parce qu'il y a un monsieur Côté qui est venu tantôt puis il nous parlé des générosités, des compensations, fonds compensatoire puis des avantages tarifaires pour l'enfouissement des déchets. J'ai calculé ça un petit peu, 600 000 \$ qu'ils donnent comme fonds de compensation parce que ma question va être pour la Ville de Drummondville, qu'ils donnent pour un fonds pour la compensation pour l'environnement.

3460 Quand je regarde l'évaluation de la Ville de Drummondville qui est de 5,332 G\$, puis que je fais l'équation, ça représente un dixième de cenne du 100 d'évaluation pour les citoyens de Drummondville. Notre mairesse, elle dit souvent, quand on parle de taxes, que ce soit des augmentations ou diminutions, elle se base sur une résidence de 150 000 \$. Si demain,

3465 éventuellement, les gens, ou hypothétiquement, décidaient : on vote non au référendum. La cour est pleine on ferme le site, ça coûterait, pour une maison de 150 000 \$ d'évaluation, 16,5 cents par année pour se faire un fond de 600 000 \$. On s'en fera un pareil, on a les moyens. On a fait tellement de choses, à Drummond, qui nous ont coûté de l'argent, aux citoyens, puis ça a toujours bien été puis on est une belle ville qui limite ses déchets.

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre question?

M. JEAN-GUY FORCIER :

3475 Alors, je voudrais savoir, Monsieur Proulx, est-ce qu'on a – bien, c'est vrai qu'on n'a pas de plan B –, mais est-ce qu'on a déjà calculé ça, au niveau de la Ville?

LA PRÉSIDENTE :

3480 Monsieur Proulx?

M. CLAUDE PROULX :

3485 Alors sur la question du plan B, je veux juste vous signaler que c'est en matière de zonage strictement, puis ça relève du schéma d'aménagement où il y a un seul lieu qui est prévu pour la disposition des déchets. Alors, ça, quand on dit qu'il n'y a pas de plan B, c'est que dans le schéma, il y a un seul endroit qui est à Saint-Nicéphore.

3490 Ce que moi j'ai dit à la même question : y a-t-il un plan B? Il y en a un plan B. Nos ordures, si le projet ne fonctionnait pas et le site devait être fermé, bien, le plan B, il n'est pas compliqué. On va en soumission puis on paye ce que ça coûte pour envoyer nos ordures à Sainte-Sophie ou ailleurs. C'est simple, on en a parlé un peu plus tôt aujourd'hui encore. Alors, c'est ça.

3495 Maintenant, pour ce qui est du 600 000 \$ par année, vous dites : est-ce que Drummondville aurait la capacité de payer ou de se former un fonds semblable? Bien, écoutez, la réponse c'est évidemment, c'est même à la portée de nos moyens, c'est pas ça qui est la question. La question c'est que ce 600 000 \$-là, qu'on n'a pas à prendre dans la poche de nos contribuables, bien, vient au-dessus, en plus des taxes qui sont déjà payées par Waste. C'est un montant qu'on n'a pas à aller chercher ailleurs, qui est dédié à un fonds environnemental ou un fonds d'urgence environnemental. Alors, c'est tout simplement ça. Ce n'est pas que... est-ce qu'on a les moyens d'augmenter les taxes? On a toujours les moyens d'augmenter les taxes, c'est certain, mais ce n'est pas souhaitable, cependant. C'est ça l'affaire.

3500

LA PRÉSIDENTE :

3505

Combien le budget annuel de Drummondville?

M. CLAUDE PROULX :

3510

82 M\$.

LA PRÉSIDENTE :

3515

Pour une population de?

M. CLAUDE PROULX :

72 000.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. JEAN-GUY FORCIER :

3525

Mon autre observation, parce que c'est dans la même chose que monsieur Côté.

LA PRÉSIDENTE :

3530

Votre deuxième question?

M. JEAN-GUY FORCIER :

3535

C'est ma première question qui a deux aspects financiers de la même chose. Parce que je voudrais parler à ce moment-là de l'avantage tarifaire, qu'ils nous disent que...

LA PRÉSIDENTE :

3540

Monsieur Forcier.

M. JEAN-GUY FORCIER :

Oui?

3545

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas l'endroit pour exprimer vos opinions, c'est pour poser une question.

3550

M. JEAN-GUY FORCIER :

Ce n'est pas une opinion, c'est une question. C'est une question.

3555

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3560

M. JEAN-GUY FORCIER :

À savoir, ça aussi, le 2 M\$ qu'ils sont supposés de nous donner, là, en avantage tarifaire – ils ne nous donnent pas de l'argent, c'est des avantages tarifaires –, ça représente, pour la Ville de Drummondville, deux dixièmes de cenne. Ça fait 0,30 \$ pour une évaluation de 150 000 \$, Monsieur Proulx. Est-ce qu'on n'a pas les moyens de se payer ça, 0,47 \$ par résidence de 150 000 \$ pour se libérer d'un site d'enfouissement? Est-ce qu'on a les moyens?

3565

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

3570

M. CLAUDE PROULX :

On me pose là des questions éminemment politiques, ça relève beaucoup plus d'un Conseil municipal que de décider du taux de taxation de ses citoyens, ça ne relève pas de mes compétences. Cependant, je dois dire qu'augmenter les taxes un tant soit peu, c'est une question qui est possible. Je ne peux pas dire que ce n'est pas possible d'augmenter les taxes, ça serait mentir. Alors, c'est toujours possible, mais c'est une question éminemment politique et vous le savez fort bien. Comme maire de Saint-Nicéphore, vous l'avez vécu beaucoup avec vos citoyens, vos membres du Conseil, ce sont vous, les élus, qui choisissez ces questions-là. Maintenant, on aurait les moyens de le faire, effectivement, c'est possible. Je ne sais pas quoi dire d'autre que ça.

3575

3580

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

3585

M. JEAN-GUY FORCIER :

Ma deuxième question?

3590

LA PRÉSIDENTE :

Ah?

M. JEAN-GUY FORCIER :

3595

Ma question avait deux volets au niveau de la finance.

M. CLAUDE PROULX :

3600

Je ne sais pas si ça a rapport avec l'augmentation des taxes, l'augmentation du nombre de question, ça peut se ressembler un peu.

LA PRÉSIDENTE :

3605

Une petite question, parce que je voudrais prendre encore un autre intervenant avant de fermer puis revenir ce soir. Une toute petite.

M. JEAN-GUY FORCIER :

3610

Je vous comprends, là, de donner la parole à plus de monde possible.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, exactement.

3615

M. JEAN-GUY FORCIER :

3620

Mais sur un autre côté, on pose une question à Waste Management, ils peuvent prendre 15-20 minutes pour y répondre. Nous autres, c'est pas grave, on n'a plus le temps. On n'a pas le temps pour ça, nous autres, là. En tout cas. Ma question s'adresse encore à monsieur Proulx. Au niveau du décret, moi, ce que je veux savoir, le référendum qui a été promis, combien ça prend de personnes pour signer un registre? Le registre, par exemple, à Saint-Nicéphore? Puis comment ça en prend à Drummondville parce que la population va être six fois plus grande.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Mais certainement que tout le... au moment où la Ville sera rendue au référendum, tout le processus sera expliqué, il y a des technicalités, mais je ne sais pas, Monsieur Proulx, si vous voulez résumer très rapidement?

3630

M. CLAUDE PROULX :

3635

Bien, je suis content de la question par ce que justement, hier, après la soirée qu'on a passé, j'ai posé très brièvement la question à la greffière qui sera présidente d'élection éventuellement, pour connaître environ qu'est-ce que ça donnerait comme chiffres. Pour le registre qui demande la tenue d'un référendum, les chiffres vont s'appuyer sur, quand il sera le moment venu, sur la liste électorale qui sera produite par le directeur général des élections, et les chiffres seront ceux qui seront calculés en vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums*.

3640

Alors, je fais ce petit prélude-là tout simplement pour vous dire que le nombre d'électeurs dont je vais parler maintenant est approximatif, parce qu'on n'a pas encore la liste électorale évidemment du DGE. Si, par ailleurs, ça se faisait aujourd'hui avec les données qu'on possède qui ne sont pas nécessairement actuelles, ça serait, pour le secteur Drummondville, 886 électeurs qui devront signer le registre; pour le secteur Saint-Nicéphore, ça serait 500 électeurs ou personnes habiles à voter.

3645

M. JEAN-GUY FORCIER :

3650

Comment?

M. CLAUDE PROULX :

500 personnes habiles à voter.

3655

M. JEAN-GUY FORCIER :

500 pour Saint-Nicéphore puis 800 pour Drummondville?

3660

M. CLAUDE PROULX :

Oui, c'est ça.

M. JEAN-GUY FORCIER :

3665

Avec une population six fois plus grande, on aurait à peu près le même nombre?

M. CLAUDE PROULX :

3670

Bien, écoutez. Là, c'est pour ça que j'ai fait un petit préambule où on dit que c'est en fonction de la *Loi sur les élections et référendums*, l'article 553, avec les personnes habiles à voter. Je comprends que là vous avez en tête, on a 72 000 de population, mais ce n'est pas 72 000 personnes habiles à voter.

3675

M. JEAN-GUY FORCIER :

Il y en a 12 000 ici, là.

M. CLAUDE PROULX :

3680

3685

Mais ce n'est pas des personnes habiles à voter, toutes, là. Il y a des enfants de moins de 18 ans, il faut avoir toutes les caractéristiques d'un électeur pour pouvoir voter, et c'est parmi ces personnes-là qu'on arrête ces nombres-là. Ce que la loi dit, c'est que l'obligation de tenue d'un scrutin référendaire doit se faire lorsque le registre atteint 500 personnes habiles à voter, lorsque la municipalité est égale ou la population des personnes habiles à voter est égale à 5 000, mais inférieure à 20 000. Ça fait que pour Saint-Nicéphore, ça se trouve dans cette fourchette-là, ça donnerait 500, puis pour le nombre équivalent à 2,5 % des personnes habiles à voter lorsqu'elles sont 20 000 ou plus, ce qui est pour Drummondville. On met 2,5 %, ça donne 886. Puis là, c'est des chiffres très provisoires, je le rappelle, parce qu'on n'a pas, évidemment, les listes électorales appropriées, à ce moment-ci.

3690

M. JEAN-GUY FORCIER :

Merci.

3695

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je vais prendre un dernier intervenant pour cette après-midi, Monsieur Gérard Fréchette.

3700

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Rebonjour!

3705

LA PRÉSIDENTE :

Rebonjour!

3710

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Une question pour Waste Management puis une sous-question peut-être pour la Ville et la MRC. Hier, à la fin de l'exposé de monsieur Dussault, il parlait d'avoir des espaces verts ou communautaires, je voyais des sentiers de marche, je voyais du vélo, je voyais du soccer, à quel endroit exactement ça va être situé, puis est-ce qu'il va y avoir une entrée via le boulevard Allard?

3715

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault?

3720

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui. Je vais faire apparaître le plan de localisation pour répondre à la question de monsieur Fréchette. Alors donc, pour obtenir des idées de la communauté, nous avons lancé une consultation au cours des dernières années. Comme je le mentionnais, l'avènement sur notre propriété du CEFER, c'est à la suite de cette consultation-là, de même que le sentier cyclable et on a consulté beaucoup de gens et ce qui a été le consensus, je vous dirais, c'est de nous assurer de maintenir le maximum de zones boisées dans ce secteur-là, ici autour des serres et de nous assurer de préserver le plus possible le joyau qu'est le ruisseau Paul-Boisvert.

3725

3730

Donc, ce qu'on regarde pour faire dans le futur, c'est d'abord et avant tout des activités de conservation et de préservation, des activités légères sur notre propriété. Notamment, aussi, on pensait à des activités au pourtour, pas loin du secteur linéaire du ruisseau Paul-Boisvert. Par exemple, des sentiers d'interprétation avec des organismes scolaires et jeunesse. Donc, pas d'infrastructure imposante sur notre propriété qui nécessiterait du déboisement additionnel, mais bien des activités de conservation, c'est ce qu'on envisage de faire.

3735

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Est-ce qu'il y a un accès par le boulevard Allard, puis un accès par le boulevard Saint-Joseph? Ou il y a un autre accès aussi?

3740

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, il n'y a pas d'entrée pour... Mon collègue veut intervenir, je vais le laisser intervenir.

3745

M. DANIEL BRIEN :

3750 Vous permettez, Madame la présidente, la piste cyclable, elle existe déjà sur le long du boulevard Allard, donc on a procédé, nous, à la construction du tronçon sur notre propriété et non, il n'y aura pas d'accès à partir du boulevard Allard. Ça avait aussi été déjà une demande des gens des serres pour pouvoir accéder via le boulevard Allard et ça a été refusé. Ce qu'on veut s'assurer c'est que tous les gens empruntent l'entrée principale qui existe déjà au site, et on ne fera pas d'entrée à partir du boulevard Allard.

3755 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

3760 Pourtant, c'est le long de la rivière Saint-François, il y a tout un potentiel récréotouristique, puis je voudrais savoir si dans le plan, tout le quadrilatère – peut-être au niveau de la MRC, là –, tout le quadrilatère, boulevard Saint-Joseph, route Caya, boulevard Allard et Chemin de l'Aéroport, dans le Plan d'urbanisme ou le schéma, est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour tout le récréotouristique, toutes les activités qu'on veut inclure et est-ce que ça a été discuté dans l'entente?

3765 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci, Monsieur Fréchette. D'abord, je veux juste demander, vous dites que l'accès pour cette zone-là, récréotouristique, ne se fera pas par le boulevard Allard; par où va se faire l'accès?

3770 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Par l'entrée principale de nos installations.

3775 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc?

3780 **M. MARTIN DUSSAULT :**

3785 C'est déjà un site qui est fréquenté, par exemple, par le Groupe d'aide à la recherche et en aménagement de la faune, le GARAF, qui mène des activités de revitalisation du ruisseau Paul-Boisvert, donc c'est des activités qu'on encadre, mais les activités additionnelles que l'on veut avoir avec des organismes, c'est bien sûr qu'on veut avoir des ententes pour leur permettre d'accéder à nos installations, mais en s'assurant qu'ils encadrent le tout et qu'ils assurent la sécurité lors de la circulation sur notre propriété.

LA PRÉSIDENTE :

3790 Donc, quelqu'un qui veut aller là devra faire une réservation ou faire une demande pour être accompagné par quelqu'un de WM, si je comprends bien?

M. MARTIN DUSSAULT :

3795 Oui, bien en fait, ce n'est pas si compliqué que ça. Comme je vous le mentionnais, l'exemple du GARAF est assez pertinent dans le cas échéant. Les gens du GARAF nous appellent à l'avance pour nous dire qu'ils vont être là, par exemple, jeudi en avant-midi, ils connaissent le personnel, donc les personnes en charge de ce groupe-là nous font simplement nous indiquer qu'ils vont venir, et ils procèdent à leurs activités.

3800 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

3805 Juste apporter une précision. J'ai eu l'occasion de parler avec monsieur Forcier, l'ex-maire, semblait-il qu'il y avait 28 domaines résidentiels. Donc, si on limite ça à un accès, les gens viennent de partout, là, de Saint-Nicéphore, Drummond, tout ça.

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce que vous voulez dire, 28 domaines résidentiels?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

3815 Sur tout le territoire auparavant de Saint-Nicéphore, il y avait des domaines résidentiels. Il y en avait le long du boulevard Allard, bien souvent, c'était sur des terres vendues. Parce que j'ai eu l'occasion de travailler dans le transport scolaire, moi-même, j'ai vécu le cas aussi, c'est qu'on a parlé plus tôt du boulevard Saint-Joseph, mais tout autour, là, il y en a d'autres domaines. Il y en a le long de la route Caya, le Chemin de l'Aéroport, même le long du boulevard Mercure aussi, c'est tous des petits domaines résidentiels, des noyaux qu'on peut dire, des hameaux, des mini-hameaux. Donc, il faut qu'il y ait des accès, plus qu'un accès à ce site.

3825 **LA PRÉSIDENTE :**

Autrement dit, les résidents d'Allard, pour avoir accès à ce site-là, devront aller faire le tour par Saint-Joseph, et vous trouvez que c'est trop loin?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

3830 Bien non, c'est la route 143, le boulevard Saint-Joseph, qui devrait, en passant, s'appeler boulevard Saint-Joseph Est. Moi, je demeure du côté du boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique, puis en tout cas, ça va m'emmener à ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3835 Monsieur Brien, si je comprends bien, la Ville vous a refusé un accès auto, mais est-ce qu'il y aurait moyen de faire un accès piéton?

M. DANIEL BRIEN :

3840 Il y a toujours moyen de regarder des accommodements. Nous, c'était dans le souci de respecter le désir des résidents autour. Quand on a fait les préconsultations pour l'utilisation communautaire, une des craintes du voisinage c'était de voir du trafic supplémentaire arriver par le boulevard Allard. C'est pour ça qu'on avait dit : « Bon, bien, si vous n'en voulez pas, on ne fera pas de nouvelle entée là. » S'il y a des changements, s'il y a une volonté de la population, s'ils veulent accéder par ça, si ça fait un consensus, on est ouvert à ça. Moi, je n'ai pas de problème. Mais dans un premier temps, c'était vraiment une demande des citoyens, dire : « Nous autres, ne mettez pas du trafic supplémentaire », entre autres, les gens des serres sur le boulevard Allard, et pour s'assurer de tout ça, d'ailleurs, dans le règlement, dans le permis que la Ville nous a donné, ça avait été spécifié que l'entrée du personnel des serres devait se faire par le boulevard Saint-Joseph.

LA PRÉSIDENTE :

3855 O.K. On va aller du côté de la Ville. Alors, ce que monsieur Fréchette voulait savoir tantôt, c'était l'intégration avec vos plans.

M. CLAUDE PROULX :

3860 Pour l'ensemble du secteur?

LA PRÉSIDENTE :

3865 Oui.

M. CLAUDE PROULX :

Je pourrais demander peut-être à monsieur Jauron, qui est le directeur du service d'urbanisme chez nous, quelles sont les planifications à cet égard-là.

3870

M. DENIS JAURON :

Alors, en fonction de la planification de développement qui est sur la table actuellement, ce n'est pas un secteur qui est reconnu comme étant, comme pour avoir une vision de développement récréotouristique pour le moment. Évidemment que s'il y a des activités qui prennent de l'ampleur, ça pourrait être revu. On sait que les documents d'urbanisme, ce sont des documents qui sont évolutifs, en fait, mais il n'y a pas, que ce soit aux abords de la rivière Saint-François, dans ce secteur-là de la Ville ou sur des propriétés privées, il n'y a pas de reconnaissance d'activités récréatives ou de potentiel récréatif significatif d'ampleur municipale ou supramunicipale qui a été identifiée pour le moment. Il faudra voir en fonction de l'évolution des choses, s'il y a des potentiels qui s'ajoutent et s'il y a des activités qui méritent une reconnaissance municipale particulière.

3875

3880

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Ni de projet de développement résidentiel important qui est prévu?

3885

M. DENIS JAURON :

Il n'y a effectivement pas, Madame la présidente, de projet de développement résidentiel important au pourtour du site, on en a d'ailleurs rapidement discuté hier au niveau des perspectives de développement de la Ville dans ce secteur-là. On sait qu'on est en zone blanche au niveau, versus la zone verte au niveau du zonage agricole, mais on est à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. On est donc bien loin des zones qui sont priorisées pour du développement résidentiel sur le territoire de Drummondville. Notre périmètre d'urbanisation nous donne des perspectives de développement résidentiel pour encore au moins 25 ans, donc avant qu'on s'approche des limites du site de Waste Management, on a encore plusieurs années pour satisfaire les besoins de développement résidentiel sur notre territoire.

3890

3895

LA PRÉSIDENTE :

Sur le plan régional, Monsieur Lampron?

3900

M. LUCIEN LAMPRON :

3905 Au niveau du schéma d'aménagement, on est dans une affectation agroforestière à
l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Drummondville. Dans une affectation
agroforestière, c'est permis de pratiquer des activités récréotouristiques plutôt extensives, et
aussi, dans le schéma d'aménagement, on reconnaît un potentiel, disons, de développement
3910 récréotouristique pour le corridor le long de la rivière Saint-François. À ce moment-là, il y a de
l'ouverture au niveau de la MRC concernant certaines activités récréotouristiques qui pourraient
se dérouler dans le corridor près de la rivière Saint-François. On a même une piste cyclable
d'importance régionale qui passe actuellement sur le boulevard Allard.

3915 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Proulx, est-ce qu'il y aurait une ouverture pour un accès piéton, pour cet espace-
là, par Allard?

3920 **M. CLAUDE PROULX :**

3925 Quand on a, à la Ville – en tout cas, selon ma mémoire –, quand on a discuté la question
des accès au site et notamment pour les serres, c'était les véhicules lourds qui étaient visés par
ça. On ne voulait pas voir de camionnage de l'entreprise, de la serre, des produits de la serre se
retrouver sur le boulevard Allard qui est, cet endroit-là, plutôt résidentiel, plutôt... voir ce trafic-là
arriver vers la ville par cet accès-là, on n'était pas intéressé du tout. Puis c'est ça qui nous a
préoccupés. Maintenant, si pour des fins récréotouristiques ou pour l'installation d'une piste
cyclable dans le site ou je ne sais pas trop quel projet, d'avoir un accès plus léger, je ne crois pas
que ça poserait de problème.

3930 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup. Avez-vous une deuxième question, Monsieur Fréchette?

3935 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Oui. Il y a une trentaine d'années, il y avait trois sites qu'on regardait dans Drummond, il y
avait bien sûr Saint-Nicéphore, il y avait Saint-Cyrille, je crois, le long de l'autoroute, peut-être à la
hauteur du 6^e rang, et il y avait Saint-Majorique.

3940 **LA PRÉSIDENTE :**

Que vous regardiez pourquoi?

3945

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Non, non, que la MRC regardait pour un site potentiel, un site d'enfouissement.

3950

LA PRÉSIDENTE :

D'enfouissement, d'accord.

3955

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

3960

Donc, c'est pour ça que je suis ici, que je suis le dossier depuis ces années-là, en passant par mon retour aux études du côté de Montréal et tout ça. Et ma question, c'est parce que chez nous, le Conseil municipal avait passé, dans le temps, une résolution pour autoriser des tests. Puis à ma connaissance, la résolution n'a jamais été abrogée. Aujourd'hui, c'est un terrain de golf, il est complètement au bout du boulevard Saint-Joseph, puis il y a un terrain de camping et autre. Pourquoi je veux poser cette question-là? Parce que ce quartier, ici, de Saint-Nicéphore aurait droit à un genre de qualité de vie résidentielle – là, on dit industrielle, selon moi, c'est un projet industriel, ça – et récréotouristique.

3965

Ma question est la suivante, surtout pour les déchets de Montréal : vu que dans l'Est de Montréal, par exemple, pour diminuer tout qu'est-ce qui s'en vient ici, est-ce que Waste Management puis même la Ville, la MRC ont parlé aux autres maires, aux autres élus pour, par exemple, il y a des pétrolières, il y a des terrains de pétrolières à Montréal Est, par exemple, qui ferment; pourquoi Montréal, sur l'île de Montréal, il n'y aurait pas un site comme il y a à Saint-Nicéphore.

3970

3975

On envoie ça tout dans les couronnes. Ce n'est même plus la deuxième, troisième, c'est rendu la cinquième, dixième couronne autour de Montréal. C'est que la région de Drummondville, nous sommes le long des axes autoroutiers, nous sommes, si on regarde ça au niveau géomorphologique, c'est la marraine de Drummondville. Bien souvent, on n'en parle pas, l'autoroute 20, dans le passé, le chemin de fer, le grand tronc a été conçu sur l'autoroute 20. Imaginez, s'ils auraient fait ça, admettons, à Saint-Cyrille ou à Saint-Majorique, on l'est dans les « pits » de gravelle comme on dit, les coûts auraient été plus élevés. Donc, ils sont allés un peu plus dans des municipalités peut-être plus faciles d'exploitation.

3980

La question est la suivante : est-ce que du côté de Montréal ou même Montérégie, surtout l'Est de Montréal, est-ce que ça a été envisagé, Waste Management et la Ville de Drummondville et la MRC, pour avoir un terrain, pour diminuer le 600 000 tonnes qu'on envoie à Drummond? Et là, je m'aperçois que juste la MRC... c'est ça que les gens veulent avoir, juste l'exploitation pour la MRC.

3985

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais aller tantôt à la CMM pour voir si vous avez quelque chose à ce niveau-là, mais avant, du côté de Waste Management?

3990

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, pour répondre directement à la question de monsieur Fréchette, non, ça n'a pas été analysé. J'ai eu l'occasion de l'aborder brièvement, hier, nous avons développé ici, au lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore, un projet avec des infrastructures modernes, des infrastructures d'importance, nous avons investi au-delà de 50 M\$ en améliorations environnementales au cours des dernières années, donc ce qu'on propose, c'est de poursuivre nos activités et d'utiliser ces infrastructures-là, optimiser les infrastructures qui sont déjà existantes.

3995

4000

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Mais je voudrais savoir, est-ce que ça serait possible, mettons s'il y avait une demande pour l'Est de Montréal? Est-ce que ça a déjà été envisagé dans vos sites, dans tous vos 200 quelques sites à travers le monde, là, est-ce que vous avez des endroits où c'était des anciens sites de pétrochimie, par exemple?

4005

LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous leur demandez c'est, est-ce qu'ils iraient s'implanter ailleurs pour pouvoir recevoir les déchets de Montréal, autrement dit.

4010

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Oui, définitivement.

4015

M. MARTIN DUSSAULT :

Madame, c'est une question hypothétique. Donc, comme j'ai déjà mentionné, ce qu'on a regardé c'est pour optimiser les infrastructures qu'on a ici, le site répond aux normes du ministère, aux critères de localisation, donc on n'a pas regardé d'autres alternatives.

4020

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Du côté de la CMM?

4025

M. MICHEL ALLAIRE :

4030 Bon, premièrement, je voulais juste dire que des déchets éliminés totaux, on en garde près de la moitié sur le territoire de la Communauté, c'est à dire à Lachenaie. Le reste est divisé en cinq sites qui sont à l'extérieur du territoire.

4035 Dans le Plan de gestion des matières résiduelles actuellement en vigueur, il y a une des orientations puis un principe de base qui est respecté puis qui n'a pas été contesté jusqu'à maintenant, que chaque secteur – la Communauté est divisée en cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, le Sud et le Nord – chaque secteur allait envisager, dans un premier temps, la gestion des matières organiques sur une base régionale, chez lui.

4040 Et dans un deuxième temps, les résidus à éliminer soit par enfouissement ou par un autre moyen qui sera choisi quand le temps... quand ça sera le temps. Donc, le principe d'autonomie et de gestion sur les territoires est là. Évidemment, ce n'est pas pour demain qu'il va y avoir l'autonomie et l'arrêt de l'exportation, mais c'est ce qui est inscrit dans le cadre d'une planification à long terme.

4045 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Juste pour terminer. J'avais demandé, hier, du côté de Montréal, l'île de Montréal, les déchets qui viennent ici à Saint-Nicéphore provenaient de quel quartier ou arrondissement, j'ai consulté les documents en arrière, je n'ai pas trouvé.

4050 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, vous allez voir la réponse dans les transcriptions, la réponse a été donnée plus tôt cet après-midi. Mais on peut le répéter encore.

4055 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Ça ne doit pas être compliqué.

4060 **M. MARTIN DUSSAULT :**

On n'a pas noté votre absence dans la salle. Donc, on a effectivement donné la réponse qui est la suivante, pour les arrondissements de Montréal, il s'agit de Côte-Saint-Luc, Ville Mont-Royal, Anjou, Dorval et Saint-Léonard.

4065

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

4070 Ça me surprend. On disait que c'était l'est de Montréal, mais je m'aperçois que c'est à gauche et à droite, ça s'en va vers le centre puis ça peut s'en aller vers le West Island. J'avais peut-être, je l'avais notée, là, mais au niveau de ministère...

LA PRÉSIDENTE :

4075 Bien, je pense que je vais vous demander, Monsieur Fréchette, de vous réinscrire et on pourra reprendre ce soir, si vous avez d'autres questions.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

4080 Bien, on aurait pu demander au ministère, est-ce qu'ils ont une vision à travers le Québec, que ça continue, que Saint-Nicéphore ou Drummond, vu que c'est au centre du Québec, que le choix soit encore maintenu? C'est juste ça, une précision. C'est-tu dans leurs cartons, là?

LA PRÉSIDENTE :

4085 Cinq secondes.

M. JEAN MBARAGA :

4090 Monsieur Claude Trudel va répéter ce qu'il a dit hier.

M. CLAUDE PROULX :

4095 C'est sûr qu'au niveau de la planification, au niveau de la gestion des matières résiduelles, je l'ai expliqué un petit peu hier, c'est ça, ça se fait au niveau d'une division territoriale qui est la MRC. C'est sûr qu'on prévoit aussi qu'il peut y avoir des ententes entre les MRC voisines, surtout pour profiter d'équipements qui peuvent être coûteux, tant au niveau de la valorisation que de l'élimination, et c'est sur cette base-là que c'est déterminé au niveau des ententes entre les MRC pour la gestion comme telle des matières résiduelle.

LA PRÉSIDENTE :

4100 Merci beaucoup. Merci Monsieur Fréchette. Alors, bon appétit à tous et on se retrouve à 19 h pour une prochaine séance.

AJOURNEMENT

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4110

ET J'AI SIGNÉ :

4115

Yolande Teasdale, s.o.

4120